

1935

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
DE BELGIQUE

Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 28 août 1822

COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

LE 25 FÉVRIER 1936

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 34 DES STATUTS

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES.

Année 1935

CENT TREIZIÈME EXERCICE SOCIAL.

BRUXELLES  
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI  
21, Rue de la Limite

1936

# **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE**

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 1935**

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
DE BELGIQUE

Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 28 août 1822  
(Registre du Commerce: Bruxelles N° 17487)

-----

COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

LE 25 FÉVRIER 1936

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 31 DES STATUTS

-----

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES.

-----

Année 1935

CENT TREIZIÈME EXERCICE SOCIAL.

-----

BRUXELLES  
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU Roi  
21, Rue de la Limite

-----

1936

## DIRECTION

*Gouverneur :* M. A. GALOPIN.  
*Vice-Gouverneur :* M. F. CATTIER.  
*Directeurs :* MM. G. BLAISE  
Aug. CALLENS  
le Baron CARTON DE WIART  
W. DE MUNCK  
A. D'HEUR  
Ch. FABRI  
E. SENGIER  
A. STOCLET  
F. VAN BRÉE.

*Directeurs honoraires :* MM. J. BAGAGE  
Ed. DE BRABANDER.

*Conseillers :* MM. A. BEMELMANS  
L. JADOT  
M. LIPPENS  
A. MARCHAL  
G. PÉRIER  
P. RAMLOT  
A. VAN DAMME.

— — — — —

## COMMISSAIRES

MM. Ed. SOLVAY  
L. ELIAT  
le Baron A. DE MONTPELLIER DE VEDRIN  
le Baron A. d'HUART  
le Baron DE TRANNOY  
G. MULLIE  
P. HAMOIR  
H. VERMEULEN  
le Comte DE PATOUL.

*Secrétaire :* M. C. LEPÈCHE.

La Société Générale de Belgique a pris une part profonde et douloureuse au deuil qui a éprouvé d'une manière si cruelle la Famille Royale et la Belgique tout entière. M. Galopin, Gouverneur, s'est fait l'interprète de ces sentiments dans l'allocution suivante, prononcée devant l'assemblée générale des actionnaires du 26 novembre dernier :

« *Je vous propose, Messieurs, de nous recueillir en hommage à l'auguste mémoire de notre Reine bien-aimée, dont la fin tragique a plongé le Pays dans une douloureuse consternation.*

» *La Reine Astrid nous avait séduits par Sa grâce, Son charme, Sa bonté. Elle avait conquis les coeurs par Ses hautes vertus empreintes d'une simplicité naturelle qui La rapprochait de Son peuple, lequel Lui avait voué une affection unanime et spontanée.*

» *La Nation entière qui a pleuré Sa disparition prématurée, gardera à Sa mémoire un souvenir fervent et impérissable.*

» *Reportons notre pensée éplovée vers le Roi, les Enfants Royaux, la Famille Royale. Puissent, dans cette épreuve douloureuse, notre affliction à tous, notre attachement fortifié apporter un peu de réconfort à Leur détresse. »*

## RAPPORT DE LA DIRECTION

---

MESSIEURS,

Nous avons été profondément affectés par la mort de M. Francqui qui, pendant de longues années, avait pris une part éminente à la direction de notre Institution. Nous reproduisons ci-après l'hommage rendu à sa mémoire par notre Gouverneur, M. Galopin, devant l'Assemblée générale de nos actionnaires du 26 novembre 1935 :

« *Messieurs,*

» *La Société Générale vient de faire une perte douloureuse en  
» la personne de son Gouverneur honoraire, M. Emile Francqui,  
» décédé le 16 novembre.*

» *A la tête de notre Etablissement, des hommes de haute valeur  
» se sont succédé pendant plus de 113 ans. Aucun, sans  
» doute, n'y a imprimé des traces aussi profondes de son passage,  
» que celles que laisse notre regretté collègue.*

» *M. Francqui possédait, avec un don admirable d'énergie, cet  
» ensemble de qualités qui imposent et qui marquent, de façon dura-  
» ble, les institutions humaines en faveur desquelles elles s'affirment.*

» *Ces qualités, Messieurs, j'ai à peine besoin de vous les rappeler.*  
» *Chez M. Francqui, le bon sens s'alliait à une intelligence créa-*  
» *trice toujours en éveil, le labeur sans trêve s'associait à un merveil-*  
» *leux talent d'organisation.*

» *Un homme pareillement doté et doué devait nécessairement*  
» *faire merveille dans ce qu'il entreprenait.*

» *Aussi, comme soldat d'abord, comme explorateur en Afrique,*  
» *comme Consul de Belgique en Chine ensuite, partout enfin.*  
» *M. Francqui se distingua, créa, édifia.*

» *Je ne pourrais rappeler ici, par le menu, ce que fut la carrière*  
» *étonnamment variée et multiple de M. Francqui depuis le jour où,*  
» *en 1885, étant jeune officier de l'armée belge, il se mettait à la*  
» *disposition de l'Etat Indépendant du Congo, jusqu'au moment*  
» *où, rentrant de Chine, il se consacrait exclusivement aux affaires.*  
» *Le caractère éminemment aventureux et extraordinaire de cette*  
» *partie de sa vie a séduit et émerveillé à ce point tous ceux qui l'ont*  
» *approché et même ceux qui ne le connaissent pas, qu'elle est géné-*  
» *ralement fort bien connue.*

» *Je vous rappellerai cependant la place d'honneur qui lui échoit*  
» *parmi ces premiers et grands pionniers dont l'action brillante per-*  
» *mit à Léopold II de doter la Belgique d'une vaste et belle Colonie*  
» *aux ressources immenses.*

» *A peine revenu au pays, après plusieurs séjours au Congo, c'est*  
» *l'Extrême-Orient qui l'appelle. C'est là qu'il devait rencontrer*  
» *M. Jean Jadot, cet autre grand artisan de l'expansion belge. Vous*  
» *savez ce que la collaboration de ces deux hommes remarquables*  
» *devait nous apporter.*

» *Congo, Katanga, Chine, ce sont là, lorsqu'il se fixa définitive-*  
» *ment en Belgique, les grands pôles autour desquels allaient se*  
» *déployer les ressources de l'énergique savoir-faire de M. Francqui.*

» *A la Banque d'Outremer d'abord, puis à partir de 1912, à la*  
» *Société Générale, il allait donner toute la mesure de ses talents*  
» *par la mise en valeur et le développement de toutes les possibilités*  
» *que son esprit sagace avait entrevues dans les pays lointains. Dans*  
» *cette tâche, étroitement associé au Gouverneur Jadot, qui l'avait*

» appelé à ses côtés, le succès de M. Francqui fut celui de la Société Générale de Belgique, à laquelle il avait désormais voué sa vie.

» Pendant vingt-trois ans il fut, dans nos Conseils, un animateur, un réalisateur, un guide, un Chef. Car ce fut un chef dans toute l'acception du terme. Il avait la passion et l'art du commandement, le goût des responsabilités, un instinct sûr des hommes et des moyens à utiliser pour arriver au but, une étonnante sûreté de jugement.

» Un esprit de l'envergure de celui de M. Francqui devait nécessairement déborder par delà les limites de notre Institution. Aucun domaine de l'activité humaine ne le laissait indifférent, tout problème agitant ou préoccupant les masses devait susciter dans cet esprit des conceptions et le désir de les réaliser.

» Aussi l'on a vu M. Francqui s'atteler, avec maîtrise, aux tâches les plus diverses, les plus ingrates : ravitaillement des régions occupées pendant la guerre, création d'Institutions destinées à assurer le développement d'une élite intellectuelle, collaboration brillante au Gouvernement du pays dans les heures les plus difficiles de l'après-guerre, participations aux grandes Conférences Internationales, etc...

» La considération dont le nom de M. Francqui jouissait, tant en Belgique qu'à l'étranger, rejaillissait sur notre Maison, augmentait son prestige et lui assurait de précieuses amitiés.

» Aujourd'hui, il n'est plus. Le dernier lien qui nous rattachait à l'ami sûr, au Chef écouté et respecté, est brutalement rompu.

» Le recul du temps accusera davantage encore combien M. Francqui fut non seulement un grand Gouverneur, mais un grand citoyen dont les éminentes facultés s'employèrent, sans cesse, à servir l'intérêt supérieur de son pays.

» Messieurs,

» La Société Générale doit beaucoup à M. Francqui. Elle lui est profondément reconnaissante. Son nom brillera de façon particulièrement éclatante dans les fastes de notre Etablissement ».

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen, conformément à la loi et à nos statuts, le compte rendu de nos opérations pendant le 113<sup>e</sup> exercice social qui a pris fin le 31 décembre 1935.

#### I. — La situation internationale.

##### **Le commerce international.**

Après six années de crise, l'économie internationale offre le spectacle d'un équilibre encore précaire. De nouvelles perturbations monétaires et la crainte de complications d'ordre politique ont freiné les forces de reprise. Néanmoins, leur action commence à se manifester et, au terme de l'année 1935, il semble permis de conclure que les indices d'amélioration sont peut-être plus prometteurs qu'ils ne l'ont été à un moment quelconque depuis que la crise est ouverte.

La valeur-or du commerce mondial, qui s'était contractée de manière ininterrompue pour n'atteindre plus que 33 p. c. du chiffre de 1929, s'est relevée légèrement, pour la première fois, à partir du mois d'avril. Sans vouloir donner à ce symptôme une importance qu'il ne saurait avoir, il convient cependant d'insister sur le fait que le recul persistant du commerce depuis 1929 a été le reflet tangible de la désorganisation économique générale. L'accroissement des échanges internationaux reste, quoi qu'on fasse, la condition première et indispensable d'une reprise saine et durable des affaires.

Les rapports commerciaux ont évolué de façon très différente suivant

les pays : les exportations de l'Angleterre et de l'Allemagne se sont améliorées ; il en a été de même pour celles des pays de l'Amérique latine : mais c'est au Japon que les progrès ont été le plus marqués ; par contre, le commerce extérieur des pays du bloc-or a reculé, tandis que celui des États-Unis restait stationnaire.

Le réveil de la production dans le monde, qui s'est manifesté dès 1932-1933, s'est poursuivi en 1935. Malheureusement, ce réveil est dû presque exclusivement au développement des marchés intérieurs. L'économie productive actuelle semble vouloir renoncer délibérément au principe fondamentalement sain de l'échange de produits fabriqués aux plus bas prix par les pays les plus aptes. C'est ainsi que l'amélioration de l'activité économique n'a pas eu pour corollaire une augmentation proportionnelle du commerce international.

L'accroissement de la production varie d'ailleurs suivant les pays et selon les branches d'activité. En général, l'activité industrielle des nations à monnaie dévaluée est en progression; pour plusieurs d'entre elles, notamment l'Angleterre et la Suède, son niveau dépasse même celui de 1929. Il en est de même des États à tendance inflationniste; par contre, dans les pays du bloc-or, la production n'accuse aucune velléité de relèvement.

Les prix mondiaux, c'est-à-dire les prix-or auxquels s'effectuent les transactions du commerce international, sont pratiquement restés au niveau le plus bas, pendant toute la première moitié de 1935. Un revirement s'est opéré pendant le second semestre et le mois de septembre notamment a vu se produire un certain redressement.

Mais ce raffermissement des prix de gros n'est pas encore général. Pour divers produits, la tendance est restée nettement à la baisse pendant l'année 1935; pour d'autres — tels les métaux non ferreux et surtout le cuivre, le plomb et le zinc — le relèvement a été très important.

**L'activité économique.**

**Evolution des prix.**

Si, dans l'ensemble, l'orientation des prix est plutôt favorable, il serait cependant prématuré d'en tirer des conclusions trop optimistes car les derniers événements de la politique internationale n'y sont certainement pas étrangers. Dans plusieurs cas toutefois, la hausse est due à une diminution progressive des stocks mondiaux.

**Situation particulière des différents pays.**

A l'heure actuelle, la situation économique de l'Angleterre est considérée comme l'une des plus solides. L'activité industrielle y dépasse celle de 1929, et le commerce extérieur est en reprise. La saine gestion des finances publiques exerce une influence heureuse sur le marché monétaire et financier du pays. Aussi, le Royaume-Uni persévère-t-il dans cette politique financière qui lui a valu un remarquable abaissement du loyer de l'argent et qui lui a permis d'alléger certaines charges fiscales trop lourdes.

Les pays scandinaves, — que l'Angleterre a entraînés dans son sillage lors de l'abandon de la convertibilité-or de la livre, — ont eu des destinées différentes selon leur structure économique. La Suède est en pleine prospérité, mais elle a été puissamment aidée par ses immenses réserves de richesses naturelles, et par le fait que ses exportations n'ont pas été entravées par les tarifications douanières des grands pays consommateurs, tels que l'Angleterre et les États-Unis. Moins bien placé à ces points de vue, le Danemark n'a pas retiré les mêmes profits du rattachement de sa monnaie à la livre sterling; ce dernier ne l'a pas mis à l'abri de nouvelles difficultés, même dans le domaine monétaire.

La situation des pays du bloc-or ne s'est pas améliorée au cours de cette année. Leur activité économique et leur commerce extérieur fléchissent, tandis que les difficultés budgétaires s'accroissent; ces différents facteurs réagissent à leur tour défavorablement sur le marché de l'argent et des capitaux.

Quant aux nations où les tendances autarchiques ont été poussées au maximum, leur avenir immédiat dépend surtout de l'évolution des

conceptions politiques qui les gouvernent. On conçoit malaisément, en tout cas, qu'elles puissent surmonter leurs difficultés économiques et financières, sans revenir à un régime plus libéral. L'U.R.S.S. évolue déjà dans ce sens. Mais pareil changement d'orientation n'interviendra pas sans perturbations d'ordre politique et économique, dont il importe de redouter les conséquences.

## II. — La situation intérieure du pays.

Un événement, particulièrement important pour l'économie belge, a marqué l'année 1935 : le 30 mars le Belga fut dévalué de 28 p. c.

**La déflation.**

Depuis 1930 jusqu'en mars 1935, le Pays a cherché dans la déflation le remède au déséquilibre de ses prix par rapport aux prix mondiaux. L'économie de la Belgique dépendant étroitement du marché mondial, cette adaptation s'avérait indispensable; elle n'était cependant réalisable que si elle se pratiquait franchement, vigoureusement et simultanément dans tous les domaines, ce qui exigeait, pour une œuvre de véritable salut public, un large esprit d'entente et de coopération. Ce dernier fit malheureusement défaut et il fut impossible de comprimer suffisamment tous les éléments du prix de revient pour ramener le coût de la production au niveau des prix mondiaux. Le déséquilibre persistant entre les recettes et les charges entraîna l'endettement des particuliers aussi bien que celui de l'État. A la longue, cet endettement devait devenir réellement insupportable.

Ainsi, la cause profonde de la dévaluation du belga ne fut donc en aucune façon d'ordre monétaire, mais bien d'ordre économique et politique.

Quant à la cause occasionnelle, elle réside dans la chute soudaine et importante de la livre sterling au début de mars 1935. Cet événement

était de nature à décourager les plus persévérateurs : il réduisait à néant, en quelques jours, les ajustements péniblement réalisés pendant toute l'année précédente.

A l'honneur de notre pays, il est juste de reconnaître qu'aucune grande nation commercante n'est parvenue à pousser aussi loin que lui l'adaptation de ses prix intérieurs aux prix mondiaux. Ce résultat est d'autant plus méritoire que, au lendemain d'une guerre et d'une occupation épuisantes, la Belgique ne possédait plus les réserves qui ont, jusqu'à présent, permis à d'autres pays d'éviter une dévaluation de la monnaie.

Cet effort ne fut d'ailleurs pas inutile ; non seulement, il détermina les entreprises à réaliser des perfectionnements techniques, mais encore il nous épargna un ajustement monétaire aussi important que celui des principales devises, notamment la livre sterling et le dollar.

**La dévaluation.** Les résultats de la dévaluation belge ont rarement été jugés avec toute l'objectivité voulue. Dans l'ensemble, on doit admettre que, jusqu'ici, cette opération a donné ce qu'en attendaient ses auteurs.

Au point de vue monétaire, tout d'abord, la position de repli adoptée pour le franc belge, et son rattachement immédiat à l'or, lui ont valu une sécurité enviable qu'atteste d'ailleurs sa stabilité sur le marché des changes.

Au point de vue économique, une amélioration réelle s'est dessinée dès le mois d'avril. Les principaux indices en font foi : la diminution saisonnière du chômage, notamment, fut plus accentuée que celle de l'année précédente.

En ce qui concerne le commerce extérieur, les résultats de la dévaluation sont peut-être inférieurs à ceux que l'on escomptait ; cela tient, en partie, à la situation difficile de trois de nos principaux clients : la France, l'Allemagne et les Pays-Bas.

Enfin, la dévaluation a eu pour effet de ranimer le marché intérieur et d'attirer davantage l'attention sur lui ; on s'est finalement rendu compte

que, malgré son exiguité, il était susceptible d'assurer des débouchés plus importants que l'on ne l'estimait.

Mais la même objectivité oblige à constater qu'elle a demandé des sacrifices à certaines catégories d'intérêts, et, plus spécialement, aux détenteurs de créances. Sans doute, ceux-ci trouvent-ils une compensation partielle dans le renouveau économique qui s'amorce et qui, en définitive, est profitable à toute la population. Il n'en reste pas moins que l'importance de ces sacrifices impose aux Pouvoirs Publics l'obligation morale d'éviter une diminution trop sensible du pouvoir d'achat de la monnaie, à l'intérieur du pays.

Il n'est pas douteux que ces résultats sont dus en partie à un concours de circonstances qui échappent à notre contrôle : tendance meilleure de la conjoncture mondiale, stabilité quasi-absolue de la livre et du dollar depuis la fixation de la nouvelle parité du franc. Ces circonstances sont de nature à se modifier du jour au lendemain ; à tout moment peuvent surgir des complications politiques, économiques ou monétaires, susceptibles de bouleverser les bases actuelles de l'économie internationale.

**Perspectives d'avenir.**

Aussi, la plus grande prudence reste-t-elle de rigueur dans l'administration des affaires publiques et privées. Aujourd'hui comme hier, un esprit de sage économie doit présider aux dépenses de l'État et des Pouvoirs subordonnés, dont les impôts frappent trop lourdement les contribuables.

En Belgique, plus qu'en tout autre pays, il importe de se garder de l'illusion d'un retour rapide à la prospérité. Six années d'une crise sans précédent ont durement montré combien il est indispensable de constituer d'amples réserves pour les mauvais jours.

**Les Banques.**

Les conséquences de la crise économique et spécialement la dévaluation de la devise nationale, ont fait naître pour les Banques, au cours de cette année, des complications nombreuses.

Au courant du mois de mars, la défiance à l'égard de la monnaie belge s'étendit avec une grande rapidité. Elle entraîna des fortes sorties d'or de la Banque Nationale. Les banques en subirent le contre-coup ; leurs dépôts furent l'objet de retraits massifs. Elles y firent face avec le concours de la Banque Nationale. Leur coefficient de liquidité fut, par le fait, momentanément diminué dans une mesure variable suivant les cas.

La dévaluation eut pour suite des importantes rentrées d'or à la Banque Nationale, rentrées qui à leur tour entraînèrent une forte augmentation des dépôts confiés aux banques. Les liquidités sont actuellement très abondantes. Elles sont saines parce que pour la presque totalité propriété de nos nationaux.

La restriction des crédits fut, pendant tout le temps que la tendance économique était à la baisse, une obligation à laquelle les banques, soucieuses de leurs devoirs envers les déposants, ne pouvaient se soustraire. Cette tension des crédits, conséquence normale et en aucune façon cause de la crise économique, diminue à mesure que, la conjoncture s'améliorant, le risque d'immobilisation des capitaux prêtés décroît.

C'est dans ce sens favorable que le marché des capitaux a commencé à évoluer en Belgique dès le commencement du deuxième trimestre de l'exercice. Cette tendance est depuis lors en amélioration constante.

Un Arrêté Royal du 9 juillet 1935 institue en Belgique un contrôle des banques, réglemente les émissions de titres et valeurs et place les banques sous un nouveau statut légal.

Cet Arrêté s'applique aux entreprises belges et étrangères qui reçoivent

habituellement des dépôts de fonds remboursables à des termes n'excédant pas deux ans.

Il maintient, pour ces entreprises, la défense déjà stipulée par un Arrêté Royal du 22 août 1934, d'avoir dans des sociétés commerciales autres que des banques, des intérêts en qualité d'actionnaire ou d'obligataire. Il détermine un minimum de capital obligatoire. Il institue un organisme autonome « La Commission Bancaire » chargé de veiller à l'application de l'Arrêté Royal.

L'Arrêté Royal oblige en outre les banques à faire choix de leurs commissaires parmi les réviseurs assermentés agréés par la Commission bancaire.

Des prescriptions, relatives à la publication ou à la communication périodique des situations des banques, complètent le contrôle instauré par le législateur.

Il y a lieu de faire ressortir ici que si la Commission bancaire peut charger les réviseurs de lui faire rapport sur leur activité, ces rapports ne peuvent, aux termes de l'article 38 de l'arrêté, « porter sur les relations entre la banque et un client déterminé ». D'autre part, aux termes du même article 38, « la Commission bancaire ne connaît pas des questions fiscales ».

Le caractère confidentiel des relations de la Banque avec ses clients est donc sauvégardé.

La forte position de la Banque Nationale de Belgique permit de réaliser la délicate opération de la dévaluation sans provoquer dans la suite des variations brusques et pernicieuses des cours des changes étrangers ni du taux d'escompte des effets commerciaux.

Le taux de 2 1/2 p. c., pour l'escompte des acceptations, resta en vigueur depuis le 28 août 1934 jusqu'au 16 mai 1935.

A cette date, la stabilité du marché monétaire et le volume des liquidités disponibles dans le pays favorisaient une accentuation des efforts ten-

dant à la facilité et au bon marché des crédits, en vue de stimuler la reprise de l'activité économique.

La Banque Nationale ramena le taux d'escompte à 2 p. c., taux encore aujourd'hui en vigueur.

Le tableau ci-dessous des cours des changes étrangers sur la place de Bruxelles fait foi des résultats remarquables obtenus par la Banque Nationale dans les circonstances particulièrement difficiles que notre marché monétaire a connues en 1935.

**Cours des changes à Bruxelles en 1935.**

		Livre sterling	Franc français	Dollar U.S.
Parité	...	—	—	—
—	—	—	—	—
Janvier	: Cours moyen	20,9882	28,23633	4,29366
Février	: "	20,891	28,2613	4,2929
Mars	: "	20,3397	28,2473	4,28895

**Après la dévaluation.**

Parité	...	48,611	39,135	5,8996
—	—	—	—	—
Avril	: Cours moyen	28,52125	38,948	5,8949
Mai	: "	28,8443	38,8851	5,9009
Juin	: "	29,145	39,0445	5,9041
Juillet	: "	29,3109	39,1764	5,9149
Août	: "	29,4329	39,2441	5,9216
Septembre	: "	29,2472	39,0805	5,92862
Octobre	: "	29,1425	39,1162	5,93634
Novembre	: "	29,148	38,9649	5,9167
Décembre	: "	29,2364	39,1368	5,9318

Les émissions d'emprunts, les créations de sociétés et les augmentations de capitaux furent forcément rares pendant cette année. Elles n'ont pas apporté, à l'activité des Banques, un aliment appréciable.

La situation de l'industrie charbonnière, à l'intérieur du pays, est dominée par deux événements importants : la constitution de l'Office National des Charbons (O.N.C.) et la dévaluation du belga.

Industrie  
charbonnière.

La création d'un organisme groupant la totalité des producteurs belges, a mis fin à l'exagération de la concurrence interne qui ruinait l'industrie charbonnière. Gardant toujours la juste mesure, l'O.N.C. a pu, dès le début, redresser les prix particulièrement avilis de certaines catégories de charbon. Depuis la dévaluation, la politique de l'O.N.C. est restée aussi modérée, l'Office n'ayant guère fait que rajuster les prix de vente au prorata du relèvement des prix de revient, influencés par une hausse des salaires de 7,5 p. c. et par l'augmentation de prix des matières premières utilisées dans les mines.

Grâce à cette politique, la Belgique est actuellement le seul pays où les prix intérieurs du charbon sont inférieurs aux prix mondiaux, ce qui a pour effet de freiner naturellement les importations de charbons étrangers.

Si la dévaluation a eu une répercussion défavorable sur les prix de revient, son incidence a été heureuse sur le montant des recettes en francs belges provenant de la vente des charbons exportés. De plus, la Belgique a pris en 1935 une place importante sur les marchés extérieurs.

La situation de l'industrie charbonnière du pays s'est donc améliorée au cours de cette année.

Au point de vue technique, l'augmentation des rendements reste la préoccupation dominante des dirigeants. Les résultats plus favorables de nos charbonnages permettent d'ailleurs de consacrer des capitaux plus importants à leur outillage et à leur équipement, et d'accroître ainsi leur capacité de concurrence.

A l'extérieur, une attention particulière doit être accordée à la situation de l'industrie charbonnière anglaise. Soutenus par la plus grande partie de l'opinion publique, les ouvriers mineurs réclament une augmentation

de salaires que les patrons ne peuvent leur accorder sans un relèvement corrélatif du prix des charbons. Le problème se complique du fait de l'existence de districts essentiellement exportateurs. Il semble cependant que l'on s'oriente vers une solution qui comporterait le prélèvement d'une taxe sur la consommation intérieure de charbon. Le produit de cette taxe servirait à indemniser les exportateurs des pertes éprouvées sur le marché mondial.

Pareille éventualité souligne la nécessité de garder tous nos moyens de défense contre cette nouvelle politique.

**Industrie sidérurgique.**

La situation de l'industrie sidérurgique s'est elle aussi sensiblement améliorée.

Ayant étendu et perfectionné son organisation, l'Entente Internationale de l'Acier a pu progressivement ramener à des taux plus normaux les prix mondiaux que la concurrence désordonnée des producteurs avait avilis. Après avoir heureusement écarté l'écueil que pouvait constituer le rattachement de la Sarre à l'Allemagne, elle vit sa position nettement renforcée par l'adhésion de la Pologne et de la Grande-Bretagne : l'accord avec les sidérurgistes britanniques intéresse l'exportation sur les marchés mondiaux et règle en outre l'importance des tonnages que le Cartel peut introduire en Grande-Bretagne à un taux réduit de droits d'entrée. Par ailleurs, l'Entente Internationale des Fabricants de Rails, élargie par l'adhésion de la Pologne, a été prorogée pour cinq ans. Ces faits montrent que les producteurs apprécient les effets bienfaisants d'une politique d'entente dans une période où les marchés d'exportation, déjà affaiblis par les contingences économiques générales, ont tendance à se rétrécir encore par suite de la création et du développement d'industries locales protégées.

La dévaluation de notre monnaie fut, pour l'industrie sidérurgique belge, un autre facteur d'amélioration. Non seulement elle augmenta le

profit des ventes à l'exportation, malgré l'aggravation inévitable des prix de revient, mais elle apporta un regain d'activité sur notre marché intérieur; elle permit ainsi, en compensant les pertes de tonnage dues à la contraction du marché mondial, de maintenir en 1935 la production totale d'acier au niveau de l'année 1934; celle-ci correspond à près de 75 p. c. de la production maxima précédemment réalisée.

Après la dévaluation, les prix intérieurs ne furent majorés que dans une très faible mesure; les transformateurs et les ateliers purent ainsi travailler avec plus d'activité et plus de profit.

Les causes profondes de la situation peu satisfaisante des ateliers de construction ne se sont guère modifiées. Plus qu'une autre, peut-être, cette industrie souffre de la médiocrité des finances de nombreux Etats, des grandes Compagnies et de l'industrie privée, ainsi que de l'instabilité des devises et des entraves apportées à leur circulation.

Ateliers  
de construction.

En ces derniers temps, cependant, une meilleure activité s'est manifestée à l'exportation en ce qui concerne le matériel roulant. Les ateliers belges ont pu inscrire quelques commandes assez importantes de voitures et de wagons; ils ont dû toutefois consentir de longs délais de payement dont ils ont pu prendre le risque, grâce aux dispositions plus libérales de la loi du Ducroire.

Des pourparlers sont actuellement en cours pour la reconstitution de l'Entente Internationale des Constructeurs de Matériel Roulant. Dans cette branche d'industrie également, une politique d'entente ne pourrait avoir que des conséquences heureuses.

A l'intérieur du pays, le manque d'activité suffisante, pour la construction, persiste; néanmoins, la continuation des travaux du Canal Albert est venue lui apporter dans une certaine mesure un appoint intéressant. D'autre part, la poursuite du programme de rénovation du matériel à la Société Nationale des Chemins de Fer a valu aux ateliers spécialisés une nouvelle commande de voitures métalliques, à exécuter en 1936.

**Métaux  
non ferreux.**

L'amélioration des prix des métaux non ferreux espérée à la fin de 1934 s'est confirmée dans le courant de 1935.

Le tableau ci-dessous donne la comparaison des cours à fin 1934 et à fin 1935, indiqués en livres sterling et en francs belges, ceux-ci comprenant l'augmentation due à la dévaluation du franc.

	Cours à fin 1934		Cours à fin 1935	
	en Lstg.	en francs	en Lstg.	en francs
Cuivre électro . . .	31 : 15 : 0	3.338,50	39 : 10 : 0	5.780,10
Cuivre Standard . . .	28 : 6 : 3	2.977,05	33 : 1 : 3	5.130,75
Etain . . . . .	228 : 10 : 0	24.026,75	218 : 2 : 6	31.918,50
Plomb . . . . .	10 : 11 : 3	1.110,65	13 : 13 : 9	2.295,55
Zinc . . . . .	12 : 0 : 0	1.261,80	14 : 11 : 3	2.130,95

Sauf en ce qui concerne l'Angleterre, il n'y eut en 1935 aucune diminution des restrictions monétaires ou douanières dans les pays où nous exportons nos métaux non ferreux. Bien au contraire, de nouvelles taxes sont venues frapper le zinc et le plomb à l'entrée en France, et les mesures de contrôle des devises en Allemagne sont plus rigoureuses que jamais.

Par contre, le Gouvernement anglais a modifié, en août dernier, les droits d'entrée du zinc et du plomb, en substituant au droit ad valorem de 10 p. c. un droit fixe de 7 sh. 6 par tonne pour le plomb et de 12 sh. 6 pour le zinc. Cette mesure eut pour conséquence de ranimer les transactions à la Bourse des Métaux de Londres et de lui rendre progressivement son caractère régulateur des cours.

La situation des marchés a continué à s'améliorer et les stocks actuels sont loin d'être exagérés.

L'industrie des métaux non ferreux a bénéficié de la dévaluation du franc belge ; l'influence de cette dernière sur le prix de revient, du moins pendant l'année 1935, aura une répercussion favorable sur les résultats.

Un redressement important s'est produit dans la situation du marché du cuivre tant au point de vue de la position statistique qu'à celui des prix. Ce redressement est dû à l'accord intervenu en mars 1935 entre les principaux producteurs ainsi qu'à l'accroissement de la consommation mondiale.

**Cuivre.**

Les stocks mondiaux de cuivre raffiné, qui étaient au 31 décembre 1934 de 532.630 tonnes métriques, se sont trouvés réduits au 31 décembre 1935 à 440.280 tonnes.

Aux États-Unis seuls, où la reprise industrielle fut considérable, la réduction atteint 111.600 tonnes, mais elle est compensée à concurrence de 19.250 tonnes par une augmentation de stocks dans le reste du monde.

Les prix ont reflété cette situation meilleure. Aux États-Unis, après être tombé à 8 cents la lb en juin à la suite de la suppression du « Code » du cuivre, le cours de l'électro est remonté à 9,25 cents, fin décembre 1935.

En Europe, le cuivre électro, après avoir coté, fin décembre 1934, Lstg. 31:15:0 la tonne (équivalent à 7,00 cents papier ou 4,14 cents or la lb.) est remonté au 31 décembre 1935 à Lstg. 39:10:0 (équivalent à 8,69 cents papier ou 5,16 cents or.)

La continuation de la collaboration des producteurs belges avec le Comité International de l'Étain a contribué au maintien d'un prix stable et satisfaisant. L'accord intervenu en 1934 est valable jusqu'au 31 décembre 1936.

**Étain.**

D'ici là, des négociations doivent avoir lieu en vue de la conclusion d'une nouvelle entente.

La consommation du zinc est restée très satisfaisante et, malgré une nouvelle augmentation de la production, les quantités de métal mises sur le marché ont pu être absorbées.

**Zinc.**

La question des débouchés reste cependant à l'ordre du jour et tous les efforts de l'industrie belge sont dirigés vers la recherche de nouveaux marchés et vers l'utilisation du zinc dans de nouvelles industries.

**Plomb.**

La situation du plomb en Belgique se présente sous un autre aspect : l'approvisionnement en matières premières est rendu de plus en plus difficile par suite notamment de l'existence de droits d'entrée fort élevés sur ce métal dans certains pays, ce qui permet à leurs fondeurs de s'approvisionner en matières premières à des conditions devenant de plus en plus onéreuses pour nos fonderies.

**Entreprises électriques.**

En général, la production des centrales des principales entreprises de distribution d'énergie électrique s'est accrue de façon sensible, surtout au cours des derniers mois de l'année 1935.

Le prix des combustibles utilisés a fortement augmenté ; de plus, la dévaluation de la monnaie a aggravé les charges financières des entreprises qui ont contracté des emprunts à l'étranger.

Ces éléments, ainsi que les réductions de tarif consenties au début de l'année pour satisfaire au désir exprimé par le Gouvernement, ont fait que les résultats des entreprises intéressées sont pratiquement les mêmes qu'en 1934.

La plupart des sociétés d'électricité pourront vraisemblablement maintenir en 1936 le dividende distribué en 1935, mais en francs dévalués et à la condition toutefois, pour les entreprises qui ont contracté des emprunts en monnaies étrangères, de pouvoir répartir sur un nombre suffisant d'exercices l'amortissement de l'augmentation de ces dettes exprimées en francs belges.

Alors que les index des prix de gros et de détail se sont relevés respectivement de 10 et de 20 p. c. depuis le 31 mars dernier, la hausse moyenne du prix de l'électricité à l'heure actuelle n'est que de l'ordre de 3 à 4 p. c. Le prix du courant électrique s'établit ainsi à un niveau sensiblement inférieur à celui des prix mondiaux ; cela est dû en ordre principal au fait que le prix du charbon *éalon*, introduit dans les formules de tarification, n'a augmenté que de 4 1/2 p. c., ne suivant pas la hausse des catégories de charbons réellement utilisés.

La situation de l'industrie verrière s'est améliorée en 1935; la consommation a été plus forte, et les prix de vente à l'exportation, exprimés en francs belges, ont été relevés par la dévaluation.

Industrie  
verrière.

En ce qui concerne l'Union des Verreries Mécaniques Belges, celle-ci a recueilli en outre, pendant cet exercice, le résultat des efforts accomplis précédemment pour la réduction de son prix de revient et la contraction de ses frais généraux; son bilan au 31 décembre 1935 s'en ressentira favorablement.

L'amélioration du marché mondial des engrais est susceptible d'avoir sur les prix de vente une répercussion heureuse qui pourrait s'étendre aux produits de base de la grosse industrie chimique.

Industrie  
chimique.

Dans l'ensemble, les entraves de toute espèce contrariant le commerce mondial ont été maintenues sinon aggravées, et pèsent lourdement sur l'activité de cette industrie.

Les événements monétaires de 1935 ont eu une grande répercussion sur la marche de l'industrie cotonnière belge.

Industrie  
cotonnière.

Dès le mois d'avril, on a constaté une reprise qui s'est accentuée de mois en mois. En juillet-août, sauf quelques établissements qui sont restés inactifs, toute l'industrie cotonnière travaillait à plein rendement. Plusieurs firmes, tant en filature qu'en tissage, ont même repris le travail à double équipe.

Le premier mouvement peut être attribué à une vague d'achats émanant du pays même, non seulement par suite de la crainte d'une hausse sensible des prix, du fait de la dévaluation, mais aussi par suite de la nécessité de combler les vides que la déflation avait provoqués chez le grossiste, le détaillant et le consommateur.

Après quelques mois, le courant d'affaires à l'exportation fut également en progression.

Pour la première fois depuis 1930, l'industrie cotonnière travaille de nouveau avec des marges de fabrication satisfaisantes. Il faut cependant,

pour les apprécier, se rappeler les changements apportés dans la valeur de l'unité monétaire.

**Industrie  
linière.**

L'industrie linière n'a pas bénéficié dans la même mesure que le coton et la laine de la reprise constatée dans le textile.

La production moyenne de la filature de lin belge a été maintenue au niveau de celle de l'année précédente; elle n'a pas atteint 50 p. c. de ses possibilités normales.

Cette différence provient principalement de ce que la filature de lin est, pour une plus large part, tributaire de l'exportation.

Cependant, grâce à des mesures sévères de limitation de la production, le stock de la filature a pu être réduit au cours de l'année 1935 de 28 p. c. environ.

Les importations de filés étrangers ont heureusement marqué une légère régression.

Il est indiscutable que les prix de revient se sont améliorés, tout en ne laissant cependant pas une marge bénéficiaire suffisante.

**Industrie  
laine.**

Les importations de laine de la campagne de 1934, en vue de la production industrielle de 1935, s'étaient faites à bas prix. Au début de 1935, les ordres n'étaient pas nombreux. Dès après la dévaluation, la clientèle belge passa des commandes importantes pour reconstituer ses stocks. A l'exportation, les demandes ne devinrent plus nombreuses qu'à partir de juillet.

Les peignages belges ont été très occupés pendant toute l'année, et de très grosses quantités ont été vendues à l'étranger. Les stocks mondiaux de laine peignée sont en forte diminution à la fin de 1935.

**Affaires  
maritimes.**

Un redressement s'est manifesté, pendant le second semestre, dans la situation des Sociétés de transports maritimes et des entreprises qui en dépendent.

Le nombre des navires en chômage a été réduit; certains frets ont haussé,

notamment ceux au départ de l'Amérique du Sud. La dévaluation a augmenté les sommes perçues en francs par les Compagnies de navigation.

### III. — La situation de la Colonie.

L'amélioration de la situation économique au Congo, qui se dessinait en 1934, s'est accentuée en 1935.

Les causes de ce progrès sont faciles à déceler :

le prix en or de la plupart des matières dont le Congo est producteur a haussé ;

la dévaluation a augmenté le produit de la conversion de ce prix en francs ;

la hausse des prix a entraîné un accroissement de la production ;

la politique gouvernementale en matière de tarifs de transport a eu une action bienfaisante.

Le redressement des prix de vente apparaît au tableau ci-après :

Causes de  
l'amélioration  
de la situation  
économique.

Amélioration  
des prix  
de vente.

	Cours en Livres Sterling		Cours en francs belges	
	Fin 1934	Fin 1935	Fin 1934	Fin 1935
Cuivre électro . . . . .	T. Lstg. 31 : 15 : 0	39 : 10 : 0	3.338,50	5.780,40
Or . . . . .	Oz. sh. 141 : 0	141 : 2	741,30	1.032,85
Etain . . . . .	T. Lstg. 228 : 10 : 0	218 : 2 : 6	24.026,75	31.918,50
Diamants de joaillerie . .	Carat Lstg. 1 : 6 : 6	1 : 7 : 6	139,32	201,20
Argent . . . . .	Oz. d. 26 9/16	24 4/16	11,65	14,79
Coton . . . . .	lb. d. 6,87	6,21	3,01	3,79
Huile de palme . . . . .	T. Lstg. 15 : 15 : 0	21 : 0 : 0	1.656,10	3.072,95
Amandes palmistes . . . .	T. Lstg. 6 : 9 : 4	9 : 11 : 4	680,—	1.400,—
Café . . . . .	Kgr. Lstg. 0 : 1 : 1	0 : 0 : 9	5,50	5,70
Copal. . . . .	T. Lstg. 13 : 6 : 3	16 : 8 : 0	1.400,—	2.400,—

**Volume  
des transports.**

L'augmentation du volume des transports peut être considérée comme un indice de l'accroissement de la prospérité.

La statistique des exportations suit une courbe ascendante. En supposant les chiffres des deux derniers mois de l'exercice, on peut calculer que les exportations atteindront en 1935 près de 400.000 tonnes, dépassant d'environ 60.000 tonnes le tonnage maximum de 340.000 tonnes observé en 1930. En 1934, 336.000 tonnes avaient été exportées, en 1933, 269.000 tonnes. Cette progression justifie la satisfaction et les espérances.

Le poids des importations au Congo ne représente plus guère que les  $\frac{2}{5}^{\text{mes}}$  du tonnage des exportations. Depuis quelques mois, le volume des marchandises dirigées vers la Colonie tend à se relever et il est probable que ce mouvement s'accentuera.

La valeur marchande des produits exportés en 1935 est estimée à plus de deux milliards de francs, montant qui sera vraisemblablement dépassé en 1936.

**Industrie  
minière.**

L'industrie minière est dans une situation prospère.

**Cuivre.**

L'Union Minière a produit, en 1935, 108.000 tonnes de cuivre. En exécution des décisions prises à la Conférence de New-York, la production a été réduite à partir du 1<sup>er</sup> mai. Cette limitation conventionnelle a été compensée par un relèvement des prix.

Les productions accessoires de l'Union Minière : or, argent, étain, radium, cobalt, platine, palladium, sont en progression. Celle de l'argent a atteint le chiffre de 120.000 kilogrammes.

Le tantale viendra bientôt s'ajouter à la liste des minéraux exportés du Congo.

**Or.**

La production de l'or continue à se développer. Elle sera en 1935 voisine de 13.000 kilogrammes. Le nombre des sièges d'exploitation

augmente. Les prospections ont amené la découverte de nouveaux gisements qui renforcent les réserves.

Jusqu'à présent, l'exploitation des gisements filoniens reste moins importante que celle des gisements alluvionnaires.

Nos ingénieurs ont réussi, par l'amélioration de la technique et par une politique de stricte économie, à obtenir un prix de revient qui se compare très favorablement avec celui des mines étrangères.

Les producteurs congolais ont adhéré en 1934 au Cartel de l'étain et ont eu de ce chef à s'imposer des limitations de production qui ont été compensées par la stabilité des prix.

**Etain.**

Pour 1935, le contingent congolais a été de 6.120 tonnes d'étain. Les réserves actuelles sont importantes et les prospections donnent des résultats encourageants.

Les sociétés diamantifères sont restées fidèles à la politique de concentration des ventes dans les mains des dirigeants du Diamond Syndicate. La production, les ventes et les prix ont été satisfaisants. Les réserves exploitables ont été accrues.

**Diamants.**

La culture du coton s'étend, pour le plus grand bien des populations indigènes qui peuvent s'y adonner dans leur milieu coutumier. La production atteindra 26.000 tonnes en 1935 contre 20.000 tonnes en 1934. Tout permet d'espérer que ce développement continuera et que la Colonie pourra bientôt satisfaire dans une large mesure aux besoins de la filature belge.

**Production végétale.**

**Coton.**

Ces constatations mettent en lumière l'action bienfaisante de la politique que le Gouvernement Colonial a adoptée dès la fin de 1931 vis-à-vis des entreprises cotonnières.

La crise économique avait, à ce moment, déprimé le prix du coton à un taux si bas que l'existence de cette culture était menacée. Le Ministère des

Colonies, désireux de concilier les exigences de sa politique sociale avec les nécessités matérielles de l'occupation, vint au secours des sociétés cotonnières. Les résultats obtenus sont remarquables. Les avances faites par le Gouvernement Colonial sont dès à présent en grande partie remboursées; cette branche principale de l'agriculture coloniale a été sauvée du désastre et est actuellement en pleine prospérité. Il convient d'en rendre hommage à la politique gouvernementale trop souvent décriée, ainsi qu'à l'énergie et à la prévoyance dont ont fait preuve les dirigeants des sociétés cotonnières.

**Produits oléagineux.**

L'exportation des produits oléagineux est en voie de reconquérir l'importance qu'elle avait acquise avant la crise aiguë qui compromit son développement. Les prix de vente sont redevenus rémunérateurs et le volume des exportations s'en est ressenti.

**Sucre.**

La canne à sucre n'est cultivée que dans le Bas-Congo. La production de la Sucrerie de Moerbeke-Kwilu est en augmentation constante. Les succès techniques de cette entreprise se traduiront en bénéfices dès que le prix du sucre se relèvera sur les marchés mondiaux.

**Produits divers.**

Les autres produits végétaux : café, cacao, copal, riz, sésame, maintiennent pratiquement leur position dans les statistiques du mouvement commercial. L'arachide et le maïs y font leur apparition et leur culture paraît susceptible de développement.

**L'autarchie économique et la balance des comptes.**

L'indépendance économique de la Belgique trouve, dans la production coloniale, un appui sur lequel on n'a pas assez attiré l'attention. Le cuivre, l'or, l'argent, l'étain, le radium, le cobalt, le platine, le palladium, le diamant, les produits oléagineux, le coton, le café, pour ne citer que les matières principales, devaient autrefois être acquis à l'étranger, nécessitant des exportations importantes de devises. A cet égard, notre

pays s'affranchit, dans une proportion croissante, de la politique économique des Etats étrangers et il obtient, par la vente de ce que ne consomment pas notre industrie et notre population, des devises qui contribuent à l'amélioration de notre balance des comptes.

Il convient de signaler les répercussions diverses de l'activité des entreprises coloniales sur les budgets et sur la vie économique de la Belgique et du Congo. Les chiffres sont d'autant plus intéressants qu'ils ne peuvent être dégagés que par un travail difficile de calcul et de synthèse.

Une statistique précise, établie pour un groupe de 57 entreprises coloniales, d'importances diverses, révèle les indications suivantes: pour les cinq années s'étendant de 1929 à 1933, ces entreprises ont versé directement au Trésor colonial et au Trésor belge, sous forme de droits, taxes, redevances et participation aux bénéfices, une somme de 1.022.158.000 francs.

Elles ont, dans la même période, versé à leurs actionnaires autres que le Gouvernement, une somme de 1.030.608.000 francs.

Elles ont fait des dépenses diverses contribuant directement à l'économie générale de la Colonie, au titre de salaires aux indigènes, traitements en Afrique, frais de transports, services médicaux, œuvres diverses, création de routes et de camps, pour une somme de 4.584.669.000 francs.

Elles ont consacré à des dépenses en Belgique, traitements, commandes de marchandises et de matériel, frais de voyage, de transports et d'assurances, une somme de 2.891.356.000 francs.

Ces chiffres sont éloquents. Ils mettent en évidence les services rendus par l'initiative privée tant à l'économie coloniale qu'à l'économie métropolitaine.

Tout aussi importants sont les bienfaits que la population indigène retire de l'œuvre colonisatrice de la Belgique. Les efforts accomplis par le Gouvernement colonial et par les sociétés privées, dans le domaine de

Action  
des entreprises  
privées  
sur la situation  
économique  
et budgétaire.

Services  
rendus  
aux indigènes.

l'hygiène et de la médecine, commencent à porter leurs fruits. La mortalité est en recul; des monographies récentes témoignent que, dans certaines régions, notamment dans le Bas-Congo, l'accroissement de la population est notable.

Le niveau du bien-être s'élève en même temps que la capacité d'achat de l'indigène. Le vêtement, l'habitation sont en progrès. L'instruction se répand. L'action morale des missions est profonde.

Des voyageurs récemment rentrés d'une tournée d'inspection en Afrique, dont ils étaient restés éloignés pendant un espace de temps assez long, ont été frappés des résultats obtenus tant au Ruanda-Urundi que dans le Congo lui-même. L'indigène a gagné en intellectualité et en dignité.

Certes, il convient de ne pas exagérer ces progrès et de reconnaître que la route à parcourir reste longue et semée de difficultés et d'écueils. Il importe surtout de ne pas généraliser les observations qui ont été faites. Il n'en est pas moins réconfortant de constater que la poursuite des buts économiques n'a pas fait oublier aux Belges leurs devoirs moraux. Les progrès réalisés doivent être considérés comme des encouragements à redoubler d'efforts.

**Direction  
des exportations  
congolaises.**

Les exportations du Congo Belge en 1934 ont été faites à destination de la Belgique dans les proportions suivantes :

Cuivre . . . . .	75	p. c. du tonnage total
Cassitérite . . . . .	100	—
Or, argent, diamant .	100	—
Coton . . . . .	100	— environ
Huile de palme . . . .	15	—
Palmistes . . . . .	70	—
Copal . . . . .	100	—
Café . . . . .	100	—

La plupart de ces produits sont transformés par des industries belges et fournissent donc du travail à notre population ouvrière. Les autres

ne font l'objet en Belgique que de manipulations accessoires et d'opérations commerciales.

D'après les statistiques officielles, la part de la Belgique dans la fourniture des marchandises importées au Congo est de 40 p. c. de leur valeur. Ce chiffre peut et doit être amélioré, encore qu'il appartienne à nos industriels de faire à cet effet un effort d'adaptation. La plupart des entreprises coloniales appliquent en cette matière les deux principes suivants : à prix égal, acheter en Belgique tous les articles qui sont produits dans le pays ; lorsque le coût des marchandises belges est supérieur au prix des marchandises étrangères, donner néanmoins la préférence aux premières lorsque la différence de prix n'est pas exagérée. Malgré l'application de ces principes, la part de la métropole dans le commerce d'importation au Congo, reste trop faible. Il incombe au Gouvernement d'étudier ce problème et de stimuler l'initiative des industriels belges.

**Origine des marchandises importées au Congo.**

On peut compter que le relèvement économique de la Colonie se traduira, en 1936, si la situation internationale ne vient pas entraver la reprise, par un accroissement des recettes publiques et par une diminution des sommes déboursées par le Trésor du chef des garanties d'intérêts accordées aux capitaux investis dans les voies de transports.

**Retentissement de l'amélioration économique sur le budget.**

L'année 1936 s'ouvre dans des conditions favorables tant pour la Colonie que pour les intérêts privés.

\* \* \*

Nous passons à l'examen du Bilan et des modifications apportées à la structure de la Société Générale de Belgique :

Bilan.

PASSIF

A. *de la Société envers elle-même :*

<i>Fonds social</i> : 636.800 Parts de Réserve . . . . .	fr.	796.000.000, "
Fonds de réserve . . . . .	"	841.053.000, "
Prime d'émission indisponible . . . . .	"	288.000.000, "
	fr.	<u>1.925.053.000, "</u>

B. *de la Société envers les tiers :*

Obligations de la Société Générale. fr.	447.187.500,	"
Obligations 3 p. c. des Manufactures de Glaces	442.000,	"
Obligations 3 p. c. des Ch. de fer du Nord de la Belgique	9.476.000,	"
Obligations 4 p. c. de la Banque Belge pour l'Etranger	2.500.000,	"
Dépôts à terme de Filiales . . . . .	<u>450.402.083,66</u>	
Banquier . . . . .	fr.	610.007.583,66
Créditeurs divers . . . . .	"	324.062.616,74
Provision . . . . .	"	53.272.764,37
Comptes d'ordre :		
Comptes divers . . . . .	fr.	1.015.375.142,38
Cautionnements statutaires . . . . .	" Pour mémoire.	<u>1.015.375.142,38</u>
Solde en bénéfice . . . . .	fr.	67.348.844,54
Total. . . . .	fr.	<u>4.045.119.951,66</u>

ACTIF

Immeubles et mobilier . . . . .	fr.	25.000.000, "
Portefeuille :		
Obligations . . . . .	fr.	5.410.400, "
Actions de diverses Sociétés.	"	2.610.210.875,87
		<u>2.615.321.275,87</u>
Valeurs à réaliser :		
Syndicats, Participations et Titres . . . . .	fr.	290.426.204,07
Comptes courants et divers . . . . .	fr.	99.297.329,34
Comptes d'ordre :		
Comptes divers . . . . .	fr.	1.015.375.142,38
Cautionnements statutaires . . . . .	" Pour mémoire.	<u>1.015.375.142,38</u>
Total. . . . .	fr.	<u>4.045.119.951,66</u>

Lors de la création, en décembre 1934, de la Banque de la Société Générale de Belgique, les porteurs de Parts de Réserve ont eu la faculté d'échanger leurs titres contre des actions de la Banque, dans la proportion d'une Part de Réserve pour deux actions de la Banque. Il fut présenté à cet effet 216.000 Parts de Réserve qui ont été annulées ensuite par voie de réduction de capital approuvée par l'Assemblée Générale du 19 mars 1935.

Le nombre de Parts de Réserve fut ainsi ramené de 800.000 à 584.000 et le capital fixé à 730 millions de francs au lieu de 1 milliard, les réserves restant inchangées.

La Banque Belge pour l'Etranger, en vertu des dispositions de l'Arrêté Royal du 9 juillet 1935, a dû confier la continuation de son activité bancaire à un nouvel organisme. Notre filiale ne revêtait plus, dès lors, que le caractère d'une *holding* dont le maintien, parallèlement à l'activité de la Société Générale de Belgique, ne pouvait se justifier. Les 26 et 27 décembre 1935, les Assemblées Générales respectives de la Banque Belge pour l'Etranger et de la Société Générale de Belgique approuvèrent la fusion des deux organismes.

Notre capital fut porté ainsi de 730 à 796 millions de francs par la création de 52.800 Parts de Réserve offertes aux porteurs d'actions de la Banque Belge pour l'Etranger.

Il convient de rappeler également qu'en raison de l'application de la récente loi bancaire, le bilan que, pour la première fois, nous vous présentons sous sa nouvelle forme, est un bilan de société financière (*holding*) dont les opérations de banque proprement dites sont exclues.

Nous devons faire observer aussi que les résultats du premier exercice que nous clôturons sous le régime nouveau de notre activité n'ont pas bénéficié du rendement de notre participation importante dans la Banque

**Echange  
de Parts  
de Réserve  
contre actions  
de la Banque  
de la Société  
Générale  
de Belgique.**

**Scission de la  
Banque Belge  
pour l'Etranger.**

**Emission  
de Parts  
de Réserve  
pour  
rémunération  
d'apports.**

de la Société Générale de Belgique. Le bilan de celle-ci est, en effet, arrêté également au 31 décembre.

**PASSIF**  
**Fonds social.** Au 31 décembre 1934 le fonds social s'élevait à fr. 2.129.053.000, » comprenant :

le capital représenté par

800.000 Parts de Réserve . fr. 1.000.000.000, » et les réserves. . . . . » 1.129.053.000, »

A la suite de l'annulation de 216.000 Parts de Réserve et de la création de 52.800 Parts nouvelles, ainsi que nous l'expliquons ci-avant, le Fonds social au 31 décembre 1935 est de . . . . . fr. 1.925.053.000, » comprenant :

le capital représenté par

636.800 Parts de Réserve . fr. 796.000.000, » et les réserves, . . . . . » 1.429.053.000, »

Le prélèvement statutaire sur le bénéfice de 1935

atteignant . . . . . . . . . . . fr. 6.700.000, » le fonds social au 1<sup>er</sup> janvier 1936 est de . . . fr. 1.931.753.000, »

---

**Exigible**  
**à terme.** L'exigible à terme s'élève à . . . . . fr. 610.007.583,66

se décomposant comme suit :

les obligations . . . . . fr. 459.605.500, »

les dépôts de Filiales . . . . . » 450.402.083,66

**Provision.** Nous avons porté à un compte « Provision » une somme de . . . . . . . . . . . fr. 50.000.000, » pour faire face à l'amortissement de certaines créances.

Ainsi que nous l'avons exposé, le bénéfice pour 1935 est exceptionnellement privé de l'appoint important que constitue le rendement de notre participation dans la Banque de la Société Générale de Belgique. Il ressort, après divers amortissements, à . . . . . fr. 66.996.844,54 auxquels il y a lieu d'ajouter le report à nouveau du précédent exercice, soit . . . . . fr. 352.000, »

## Profits et pertes.

Nous vous proposons de répartir ce solde comme suit, conformément à l'article 8 des statuts :

Le coupon de l'exercice 1935 (n° 32) de la Part de Réserve sera payable par 90 francs net. La taxe mobilière sera payée à la décharge des actionnaires et prélevée sur le Report à nouveau.

Notre patrimoine Immeubles s'est augmenté d'immeubles apportés par la Banque Belge pour l'Etranger, dont nous avons ramené la valeur à 5 millions de francs.

**ACTIF**  
**Immeubles.**

**Obligations  
de diverses  
sociétés.**

Le Portefeuille Obligations, évalué à . . . fr. 5.410.400, »  
comporte :

des Obligations 4 1/2 p. c. de l'Union Minière du Haut-Katanga ;  
des Bons du Trésor Chinois 8 p. c. Chemin de fer Lung-Tsing-U-Hai.

**Actions  
de diverses  
Sociétés.**

Le Portefeuille Actions de diverses Sociétés figure  
au bilan pour . . . . . fr. 2.610.210.875,87

Les modifications survenues au cours de l'année sont pour la plus grande partie la suite des fusions, scissions et mises en liquidation, provoquées par l'application des Arrêtés Royaux des 22 août 1934 et 9 juillet 1935, sur le contrôle des banques.

Une opération importante a été celle de l'échange de Parts de Réserve contre des actions de la Banque de la Société Générale de Belgique, dans les conditions rappelées par ailleurs.

**Syndicats,  
Participations  
et Titres.**

Valeurs à réaliser : Syndicats, Participations  
et Titres . . . . . fr. 290.126.204,07

Nous avons compris dans cette rubrique les participations que nous possédions déjà et celles qui nous sont venues par les fusions, ainsi que divers titres qu'il n'est pas dans notre intention de conserver mais dont la réalisation ou l'échange contre d'autres seront envisagés en temps opportun.

**Comptes  
courants.**

Les comptes courants débiteurs s'élèvent à . . fr. 99.297.329,34

\* \* \*

Nous donnons ci-après quelques renseignements sur les principales Sociétés dans lesquelles la Société Générale est intéressée.

## I. — BANQUES. — ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT. — ASSURANCES.

Le premier exercice social de la **Banque de la Société Générale de Belgique** s'est déroulé dans les circonstances délicates décrites plus haut.

Si à un moment donné la confiance du pays dans la solidité de la monnaie belge fut ébranlée et si des retraits de dépôts s'en suivirent, le montant de ces retraits fut en ce qui concerne la Banque de la Société Générale de Belgique, relativement modéré.

La confiance des déposants était d'ailleurs justifiée par la position parfaitement liquide de la Banque. Même au point le plus aigu de cette crise, la Banque de la Société Générale de Belgique disposait d'une large trésorerie et de très importants actifs immédiatement réalisables.

Forcée au cours de la première partie de l'année de conserver des disponibilités excessives, pour parer aux suites de la défiance qui s'étendait, la banque vit dès les premières semaines après la dévaluation les comptes de ses déposants et de ses correspondants s'élever bien au delà des chiffres du début de l'année.

Dans le même temps, les placements classiques à court terme faisaient complètement défaut, la confiance des épargnants n'était pas revenue aux investissements à moyen ou à long terme, l'amélioration de la contingence économique ne provoquait pas encore un accroissement de quelque importance des crédits normaux pour le financement de la production industrielle ou de la circulation commerciale.

Il en résulta que, durant la deuxième partie de l'exercice, la banque dut conserver de trop importants capitaux auxquels il lui fut impossible de donner un emploi rémunérateur.

Ces faits se traduisent par l'abondance de liquidités qui ressortira du bilan au 31 décembre et par un solde en bénéfice satisfaisant sans doute eu égard aux circonstances, mais inférieur à ce qu'il eût pu être dans une période d'exploitation moins troublée.

Vers la fin de l'exercice, les demandes de crédits de l'industrie et du commerce se sont accrues, crédits sains en rapport avec le regain d'activité économique du pays.

Le volume de l'escompte commercial et les opérations de change résultant de nos exportations sont aussi en augmentation.

Les actionnaires de la Banque de la Société Générale de Belgique trouveront dans le rapport qu'elle publiera prochainement, l'exposé détaillé de ses opérations et de sa situation.

**L'Union des Banques de Province** ayant perdu son utilité depuis la constitution de la Banque de la Société Générale de Belgique, est entrée en liquidation.

La **Banque d'Anvers**, pour se conformer à l'Arrêté Royal du 9 juillet 1935, a constitué le « **Crédit Mobilier d'Anvers** » dont elle a souscrit et libéré le capital de vingt millions de francs, en 20.000 actions de 1.000 francs divisibles en dixièmes.

Ces titres ont été ensuite répartis entre les actionnaires de la Banque d'Anvers dans la proportion de 1 action Crédit Mobilier d'Anvers pour 10 actions Banque d'Anvers.

Les résultats de l'exercice 1935 de la Banque d'Anvers assurent la répartition d'un dividende de 15 p. c.

Nous avons exposé ci-avant que la **Banque Belge pour l'Etranger**, par application de l'Arrêté Royal du 9 juillet 1935, a été amenée à se scinder et à faire apport de son activité bancaire au nouvel organisme constitué sous la dénomination de : **Banque Belge pour l'Etranger (Extrême-Orient)**; celle-ci a commencé ses opérations le 1<sup>er</sup> janvier dernier.

La Banque Belge pour l'Etranger a pris la dénomination de **Compagnie Belge pour l'Etranger** et celle-ci a été mise en liquidation.

Nous rappelons qu'au mois de juin 1934 la Banque Belge pour l'Etranger a transformé, en Sociétés distinctes, ses succursales de Londres et de Paris, respectivement sous la dénomination de **Banque Belge pour l'Etranger (Overseas) Limited** et **Banque Belge pour l'Etranger-Paris**.

Ces deux Etablissements ont clôturé leur premier exercice le 30 juin 1935 ; le premier a pu distribuer un dividende de 4 1/2 p. c. net; le second, malgré les circonstances peu favorables qui ont prévalu en France durant une grande partie de l'exercice, a obtenu des résultats qui lui ont permis d'amortir tous les frais de constitution et de consacrer une somme importante à l'amortissement des apports.

La **Banque Italo-Belge** a obtenu des résultats satisfaisants si l'on tient compte à la fois des circonstances et du fléchissement de certains changes sud-américains.

Ces résultats lui ont permis de répartir un dividende de 8 p. c. net contre 7 p. c. net pour l'exercice précédent, tout en maintenant un report à nouveau dépassant 10 millions de francs.

En application de l'Arrêté Royal du 9 Juillet 1935, sur le contrôle des banques, la Banque Italo-Belge a constitué la « **Compagnie Financière pour l'Amérique du Sud (Amerifina)** » au capital de 10 millions de francs en 20.000 parts sociales de 500 francs. La Banque a souscrit ces 20.000 parts qu'elle met à la disposition de ses actionnaires dans

la proportion d'une part sociale entière pour dix actions de la Banque Italo-Belge.

**Banque du Congo Belge.** — L'exercice clos le 30 juin 1935 fait apparaître un bénéfice de 5.920.000 francs ; il a été distribué un dividende de 10 p. c. net d'impôts et le fonds de réserve a été doté d'un montant de 500.000 francs.

La somme attribuée au Trésor Colonial pour sa participation dans les profits distribuables s'élève à 2.352.000 francs.

L'encaisse or, bien que n'ayant subi aucune modification en poids, voit sa valeur passer de 61.794.000 francs à 85.825.000 francs en raison de la parité-or nouvelle donnée au franc ; la plus-value en résultant a été cédée au Trésor Colonial.

**Banque Commerciale du Congo.** — Le bilan au 30 juin 1935 a fait ressortir un bénéfice à répartir de 3.245.000 francs. Le dividende a été maintenu à 7 p. c. net d'impôts et la dotation au fonds de réserve a été de 900.000 francs.

Pour se conformer aux arrêtés royaux sur le régime bancaire, la Banque a fait apport de son portefeuille à la **Société Mobilière et Immobilière Congolaise** constituée au capital de 5 millions de francs. Elle distribuera les actions d'apport à ses actionnaires à l'expiration des délais légaux.

Simultanément, elle a réduit son capital de 25 à 20 millions, en modifiant la valeur nominale des actions.

**Crédit Foncier de Belgique.** — Les placements hypothécaires n'ont pas, jusqu'à présent, retrouvé la faveur des épargnants. La prolongation du « moratoire hypothécaire », décidée par un récent Arrêté royal, continuera à tenir les capitaux à l'écart du marché immobilier. C'est sans aucun doute à cela qu'il faut attribuer le manque de vitalité de ce marché. Les ventes des meilleurs immeubles restent difficiles et l'accroissement

des prix n'est nullement en rapport avec l'amélioration constatée dans les autres domaines.

La conversion des obligations du Crédit Foncier de Belgique sera terminée au commencement de 1936. Le coût de ses capitaux d'emprunt étant ainsi diminué, la Société peut prêter à des taux modérés. Dès à présent, les résultats obtenus sont meilleurs et le dividende de l'exercice 1935 pourra être augmenté.

**Société Belge de Crédit Maritime. — Crédit Maritime et Fluvial de Belgique.** — Un Arrêté Royal du 26 février 1935 a limité à 6 p. c. le taux d'intérêt des créances garanties par hypothèque sur navires ou bateaux et a réduit à 4 p. c., pour une période de deux ans, l'amortissement contractuel de ces prêts.

Afin de rétablir l'équilibre nécessaire entre le prix de revient et le taux de placement de leurs capitaux empruntés, ces deux Sociétés ont obtenu, de leurs obligataires, la réduction à 4 1/2 p. c. du taux d'intérêt de leurs obligations.

Durant ces derniers mois, le volume des transports fluviaux s'est accru, mais le tarif des frets ne s'est guère relevé. Les débiteurs acquittent plus régulièrement leurs échéances.

En raison de la dévaluation monétaire et de l'amélioration dans le volume des transports fluviaux, les bateaux se vendent plus facilement et à des prix en hausse, ce qui augmente la valeur des gages.

Comme l'année dernière, les deux Sociétés ont consacré le solde bénéficiaire de leur compte de Profits et Pertes à des amortissements sur créances.

**Société Nationale de Crédit à l'Industrie.** — Le concours que cet organisme a maintenu à l'Industrie, en application des Arrêtés Royaux des 22 août 1934 et 18 mars 1935, a été très apprécié.

Les crédits que la Société Nationale a consentis, sous sa seule respon-

sabilité, n'ont donné lieu à aucun mécompte et se liquident d'une manière satisfaisante.

Pour l'exercice finissant au 31 décembre 1935, et comportant exceptionnellement 15 mois, la Société distribuera un dividende de francs 31.25 brut, soit 23.68 net par action.

Les recettes de la **Compagnie Belge d'Assurances Générales sur la Vie** ont, en 1934, atteint 213 millions de francs, et les résultats ont servi à amortir 860.000 francs sur effets publics, à augmenter les Réserves extraordinaires et Provisions diverses de 10 millions de francs et à répartir 7.887.000 francs.

Le dividende net de l'action au porteur a été de 240 francs.

Les résultats de l'exercice 1935 s'annoncent aussi favorables.

**La Royale Belge.** — Pour 1934, les bénéfices réalisés ont permis l'attribution d'un dividende net de 300 francs par action de capital.

Pour l'exercice 1935, on peut prévoir que les résultats seront aussi intéressants que l'année précédente.

**Compagnie d'Assurances « L'Urbaine ».** — Les résultats industriels de 1934 ont continué à s'améliorer, surtout pour la branche « Accidents du Travail » ; les bénéfices sont en augmentation assez sensible et le dividende a été porté à 35 p. c. du capital versé.

Les résultats de 1935 ne seront pas inférieurs à ceux des exercices antérieurs.

**Compagnie Belge d'Assurance-Crédit.** — Au cours de l'année 1935, les progrès ont été satisfaisants : les primes encaissées sont plus importantes, tandis que le pourcentage de sinistres reste favorable. Tout en rendant des services appréciés à l'exportation nationale, la Compagnie a atteint la période de rentabilité.

**Banque de l'Union Parisienne.** — L'amélioration de la situation générale de cet Établissement, qui se dessinait déjà à la fin de 1934, s'est développée d'une manière encourageante au cours de l'année 1935.

Si les circonstances avaient été moins défavorables aux affaires en France pendant l'année écoulée, nul doute que la Banque de l'Union Parisienne réorganisée en eût profité largement.

**Banque Générale du Luxembourg.** — Au début du mois d'avril la parité de la monnaie luxembourgeoise avec la monnaie belge fut rompue. La parité actuelle est 1 franc luxembourgeois égale fr. 1,25 belge.

Dès lors la constitution en Société autonome luxembourgeoise des sièges du Grand-Duché de la Banque de la Société Générale de Belgique s'imposait.

La Société anonyme « Banque Générale du Luxembourg », Filiale de la Société Générale de Belgique, fut créée le 21 juin 1935, pour prendre cours le 1<sup>er</sup> juillet.

Elle est au capital de vingt millions de francs luxembourgeois, représenté par 20.000 actions de mille francs. 8.391 actions servirent à rémunérer les apports de la Banque de la Société Générale de Belgique et 11.609 actions furent souscrites en espèces.

La nouvelle banque a repris les actifs et les engagements de la Banque de la Société Générale de Belgique dans le Grand-Duché. Son exploitation se développe normalement.

Le Conseil d'Administration est composé du Vice-Président et d'un Administrateur-délégué de la Banque de la Société Générale de Belgique et de notabilités du Grand-Duché qui ont bien voulu prêter leur concours à la Société.

**Société Hypothécaire Belge-Américaine. — Banque Hypothécaire Franco-Argentine.** — Le redressement de la situation éco-

nomique et financière de la République Argentine s'est accentué en 1935, mais la perception des intérêts hypothécaires est loin encore d'y être normalement rétablie. Pour liquider des affaires litigieuses, chacun de ces établissements a été amené à accroître son domaine immobilier; des dispositions sont prises pour la mise en valeur des propriétés, en vue de leur réalisation lorsque les circonstances seront redevenues plus favorables.

Les dividendes de la Société Belge ont été augmentés pour l'exercice 1934; quant à la Banque Française, elle continue à réserver ses bénéfices, principalement pour parer aux charges nouvelles résultant de l'alourdissement des charges de sa dette obligataire 4 p. c.

L'administration fiscale ayant restitué à la Banque Hypothécaire Franco-Argentine une somme de Fr. 2.573.000 perçue en trop au titre d'impôts, l'assemblée générale du 20 décembre dernier a décidé de répartir ce remboursement aux actionnaires qui ont de ce chef touché Fr. 17,45 par action.

Les bénéfices de la **Banque d'Etat du Maroc** sont restés au niveau de ceux de 1934 et le dividende a été maintenu à 160 francs. Le mouvement des affaires n'a guère varié en 1935. Le Maroc éprouve toujours des difficultés à écouler ses produits agricoles et il ne tire en ce moment aucun profit de ses richesses minières, sauf des phosphates. Le Gouvernement du Protectorat Français a fait un sérieux effort pour comprimer le budget des dépenses et alléger ainsi les charges qui pèsent sur les contribuables.

**L'Oesterreichische Creditanstalt-Wiener Bankverein** — qui est issu de la fusion de l'Oesterreichische Creditanstalt für Handel und Gewerbe avec le Wiener Bankverein — a largement contribué à la restauration du système bancaire autrichien.

Le relèvement de l'économie autrichienne s'est poursuivi avec succès, au cours de l'année 1935, et il en est résulté, tout naturellement, un

développement sensible des opérations financières et bancaires, dont le Creditanstalt-Wiener Bankverein a bénéficié dans une appréciable mesure.

La **Banque des Règlements Internationaux** a joué un rôle particulièrement actif dans les négociations et la liquidation des affaires sarroises.

Elle a vu surtout se confirmer, au cours de l'année 1935, l'importance de son rôle comme organisme permanent de coopération entre les Banques d'Émission.

Elle a prêté un concours de plus en plus actif aux opérations de clearing d'or, augmentant les possibilités de compensation en métal jaune qui ont pris un développement très intéressant.

Les bénéfices nets du cinquième exercice social, analogues à ceux du précédent exercice, ont été de 13 millions de francs suisses ; ces bénéfices ont permis la distribution du dividende statutaire de 6 p. c., et la dotation des provisions et réserves dont le chiffre atteint près de 21 millions de francs suisses pour un capital versé de 125 millions de francs suisses.

**Crédit Foncier d'Extrême-Orient.** — Les bénéfices nets de 1934 se sont élevés à 8.645.000 francs contre 9.581.000 francs en 1933 et ont donné lieu à l'attribution des dividendes suivants, nets d'impôts :

Aux actions ordinaires . . . . .	23 francs
Aux parts de fondateur . . . . .	420 —
Aux dixièmes de part . . . . .	42 —

La crise économique continue à sévir dans le Sud de la Chine. Par contre, la situation est en voie d'amélioration dans le Nord de ce pays et dans les Straits Settlements.

Les gouvernements de Nankin et de Hongkong ont pris, en matière monétaire, des mesures qui ont provoqué la baisse du dollar chinois et du dollar de Hongkong.

## II. — CHEMINS DE FER.

### **Compagnie Belge de Chemins de Fer et d'Entreprises.** —

Les entreprises dans lesquelles cette Compagnie est intéressée continuent, dans l'ensemble, à donner des résultats dont elle peut se montrer satisfaite.

A la suite d'une mission d'études envoyée en Iran vers la fin de 1934, la Compagnie a décidé de prendre part à la construction du chemin de fer transiranien, qui doit relier le golfe Persique à la mer Caspienne. En mars et mai 1935, elle a été déclarée adjudicataire des lots n° 10 et 8 Sud, qui comportent des travaux importants, notamment de nombreux tunnels et des ouvrages d'art. Elle exécute ces travaux — qui dureront trois à quatre ans — en association avec sa filiale la **Société Africaine de Construction**.

Le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 1935 est de 12.842.000 francs, légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent; le dividende a été fixé à 36 francs brut (fr. 33,10 net) contre 35 francs (fr. 32,90 net).

### **Compagnie Auxiliaire Internationale de Chemins de fer.** —

Le regroupement des entreprises similaires en Europe, réalisé en 1934 sous l'égide de cette Compagnie, est venu étendre considérablement le champ d'activité de celle-ci. Cette concentration s'est effectuée conformément au programme arrêté, et sa réalisation répond entièrement aux prévisions.

La location des wagons spéciaux, après avoir connu un ralentissement au cours du premier semestre de l'année, a ensuite repris sensiblement, tant pour ceux de la Compagnie que pour ceux des Sociétés de son groupe, au point de constituer un progrès sur les années précédentes.

Quant aux wagons ordinaires, la situation ne s'est pas modifiée.

L'activité commerciale de la **Société Belge de Chemins de Fer en Chine** s'est intensifiée et a procuré des commandes intéressantes à l'industrie belge.

Les négociations des Groupements financiers belge et étrangers avec le Gouvernement Chinois, en vue de sauvegarder les intérêts des porteurs d'obligations de chemins de fer, n'ont pas encore abouti. Toutefois, la Société poursuit ses démarches dans des conditions moins défavorables.

Au milieu d'énormes difficultés, le Gouvernement de Nankin s'efforce de remettre de l'ordre dans le pays et de rétablir son crédit en remplissant les engagements nouveaux qu'il a contractés.

**Compagnie Générale de Chemins de Fer dans la Province de Buenos-Ayres.** — L'exercice 1934-1935 a été marqué par une nouvelle amélioration, faible mais à peu près générale, du trafic de la Compagnie; cependant, les dépenses ayant été sensiblement plus importantes du fait que le Gouvernement Argentin a laissé jusqu'ici sans solution les diverses mesures susceptibles d'améliorer les conditions d'exploitation, les résultats d'ensemble ont été moins favorables que ceux de l'exercice précédent.

Le produit net s'est élevé à 5.281.000 francs français contre 5.729.000 francs, et, déduction faite de l'intérêt des obligations, il est resté un solde disponible de 792.000 francs qui a été reporté à nouveau.

En ce qui concerne l'exercice en cours, les recettes des cinq premiers mois sont en progrès notable, en raison surtout des stocks de céréales qui restaient à écouler au 1<sup>er</sup> juillet. La nouvelle récolte fine en Argentine a souffert de la sécheresse, mais les zones desservies par les lignes de la Compagnie paraissent avoir été moins éprouvées et l'on peut espérer que le trafic se maintiendra à un niveau satisfaisant au cours du second semestre.

**Société Luxembourgeoise des Chemins de fer et Minières Prince-Henri.** — Les résultats d'exploitation de l'exercice 1935 eussent été quelque peu supérieurs à ceux de 1934, sans l'augmentation des frais généraux due au paiement imposé des salaires à des agents non utilisés pendant l'exercice.

La Cour Supérieure est appelée à se prononcer quant au droit pour la Société de mettre ces agents en disponibilité, l'État s'étant pourvu en cassation contre l'arrêt donnant, en cette affaire, gain de cause à la Société.

Conformément à un autre arrêt de la Cour d'Appel, des experts déterminent actuellement le montant des dommages revenant au Prince-Henri du fait des obligations qui lui ont été imposées contrairement aux stipulations de son cahier des charges.

Pour le surplus, l'ensemble des questions ferroviaires en est toujours au même point. A l'heure actuelle l'exploitation de toutes les lignes à petite section est assurée par un organisme dépendant de l'État Grand-Ducal.

### III. — CHARBONNAGES.

TABLEAU COMPARATIF DE LA PRODUCTION  
des Charbonnages patronnés par la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE  
(Ancien bassin)

SOCIÉTÉS	1913	1931	1932	1933	1934	1935
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes
Ouest de Mons . . .	405.100	670.000	543.000	640.000	612.000	627.000
Hornu et Wasmes . .	477.800	550.000	453.000	585.000	622.000	661.000
Produits . . . . .	527.900	551.900	380.500 <sup>(1)</sup>	710.350	733.900	794.000
Levant du Flénu . .	551.000	463.800	278.900 <sup>(2)</sup>			
Charbonnages Belges.	650.200	713.900	482.000	624.600	631.300	675.000
Monceau-Fontaine . .	654.600	884.000 <sup>(3)</sup>	1.002.000	1.193.000	1.255.000	1.294.300
Marcinelle-Nord. . .	370.700	371.400 <sup>(4)</sup>				
Charbonnages Réunis	605.400	532.000	424.000	515.800	574.500	510.400
Gouffre . . . . .	321.000	329.000	246.000	292.000	278.500	287.000
Bois d'Avroy. . . . .	299.000	244.900	199.700	218.500	239.600	252.300
TOTAUX. . .	4.862.700	5.310.900	4.009.100	4.779.250	4.966.800	5.101.000

<sup>(1)</sup> Y compris la production des Charbonnages du Levant du Flénu, pendant le mois de décembre 1932.

<sup>(2)</sup> Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 1932.

<sup>(3)</sup> Y compris la production des Charbonnages Marcinelle-Nord (depuis octobre 1931).

<sup>(4)</sup> Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 1931.

**Charbonnages André Dumont.** — La production en 1935 s'est élevée à 4.202.000 tonnes.

Pendant la plus grande partie de l'année, la Société a été contrainte de chômer par intermittence et, malgré cela, de mettre en stock une partie de son extraction.

L'amélioration survenue en fin d'exercice dans la situation charbonnière, permettra d'enregistrer des résultats bénéficiaires supérieurs à ceux de l'année précédente.

**Charbonnages de Beeringen.** — La production nette de l'année 1935 a été limitée, par suite du contingentement, à 953.000 tonnes, soit environ 10.000 tonnes de moins que l'extraction de 1934.

Les rendements et prix de revient ont été sensiblement améliorés et les résultats de 1935 sont nettement bénéficiaires.

**Charbonnages de Houthalen.** — Les travaux de décongélation des puits et de parachèvement du cuvelage sont terminés. On a procédé à l'enlèvement du matériel de congélation et à la cimentation des sondages de congélation.

Les disponibilités restreintes de la Société ne lui ont pas permis d'entreprendre de nouveaux travaux.

**Charbonnages Dahlbusch.** — Le bénéfice de 1934 s'est élevé, après amortissements, à R. M. 634.913; il a été attribué aux actions privilégiées, pour les exercices 1931 à 1934 inclus, leur dividende récupérable de 5 p. c. et R. M. 4.295 ont été reportés à nouveau.

L'amélioration constatée en 1934 s'est accentuée pendant 1935.

**Charbonnages Réunis « Laura & Vereeniging ».** — Les résultats de 1934 ont subi l'influence de la crise qui a continué à peser sur l'industrie charbonnière en général.

Les résultats de 1935 se présentent en amélioration. Toutefois, les difficultés d'écoulement, ayant persisté, n'ont pas permis d'augmenter l' extraction qui, en s'établissant à environ 1.400.000 tonnes, est restée voisine de la production de 1934.

**The Chinese Engineering and Mining Company Limited (Kaiping).** — La production s'est élevée pendant l'exercice 1934-1935 à 4.699.000 tonnes. Les ventes ont été de 4.188.000 tonnes.

Les affaires ont été déprimées par la crise économique qui sévit également en Chine et par l'instabilité politique due à l'attitude du Japon.

Le bilan de la Compagnie accuse un bénéfice net de 45.961 livres sterling; après déduction de l'income tax, il reste un solde à reporter de 29.686 livres sterling. Aucun dividende n'a été payé en 1934-1935.

## IV. — MÉTALLURGIE. — ATELIERS DE CONSTRUCTION.

**Société d'Angleur-Athus.** — Les résultats industriels de 1934-35 sont supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

Aux Charbonnages, l'amélioration est due à la compression des prix de revient et au relèvement des prix de vente consécutif à la création de l'Office National des Charbons.

La politique de concentration de la production a été poursuivie avec succès aux Divisions métallurgiques. Par rapport à l'exercice 1933-34, la production de fonte marque une progression de 7,3 p. c. et celle d'acier de 4,6 p. c.

**Société John Cockerill.** — Le bénéfice industriel de 1934-1935 est en augmentation sensible sur celui de l'exercice précédent, mais n'a

pas permis de couvrir entièrement les charges. Le solde défavorable de 10.747.000 francs a été amorti par un prélèvement sur les réserves.

L'activité s'est relevée surtout dans les charbonnages; elle a été satisfaisante dans les divisions métallurgiques.

La faiblesse du carnet de commandes continue à affecter la marche du département de la Construction.

**Société Anonyme des Laminoirs, Hauts Fourneaux, Forges, Fonderies et Usines de la Providence.** — Bien que les productions soient restées inchangées, les bénéfices de l'exercice 1934-1935 par rapport au précédent se sont relevés de 46.389.000 francs à 64.828.000 francs, et le dividende a été porté à 350 francs net, contre 250 francs net par part sociale.

La marche industrielle de la **Société Métallurgique de Sambre et Moselle** s'est sensiblement améliorée et les résultats ont couvert toutes ses charges. L'achèvement de certains travaux de modernisation des usines a eu pour effet un meilleur rendement de l'ensemble des installations et un abaissement notable des prix de revient.

La Société a procédé, en novembre dernier, à un aménagement de son capital, dans le but d'apurer les soldes déficitaires des exercices antérieurs et de constituer un fonds destiné à amortir la différence de change sur ses emprunts à l'étranger.

**Société des Hauts Fourneaux et Aciéries de Differdange, St-Ingbert, Rumelange (Hadir).** — L'exercice 1934 a laissé un solde bénéficiaire de 21.978.000 francs, après affectation de 27 millions de francs aux amortissements.

Ce bénéfice a permis d'apurer l'intérêt statutaire arriéré de l'exercice 1933 et de distribuer pour 1934 un dividende supplémentaire, soit au total 180 francs luxembourgeois par titre.

L'exercice en cours se présente dans des conditions satisfaisantes, compte tenu des événements économiques et des entraves de plus en plus nombreuses rencontrées par les affaires d'exportation.

**Société des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange (Arbed).** — Les bénéfices de 1935 ne seront pas inférieurs à ceux de l'exercice précédent.

Les carnets de commandes sont suffisamment garnis pour pouvoir, jusqu'à nouvel ordre, maintenir la production actuelle.

Malgré les difficultés qui subsistent du fait du blocage de sommes importantes dans les clearings, la situation de trésorerie reste satisfaisante et ce, bien que la Société ait encore réussi, en 1935, à réduire sensiblement sa dette obligataire.

**Les Ateliers Métallurgiques.** — L'activité des diverses divisions est restée très faible. Bien que supérieure à celle de l'exercice précédent, la facturation a atteint 60 p. c. à peine de celle qui correspondrait à la marche normale. Toutefois, le carnet de commandes est actuellement mieux fourni.

Le déficit de l'exercice 1934-35 est en régression notable sur le précédent.

**La Bruggeoise et Nicaise et Delcuve.** — L'aménagement du capital, opéré l'an dernier, ayant sensiblement diminué les charges financières, l'exercice 1934-35 s'est clôturé par un léger bénéfice, bien que l'activité industrielle ait été faible.

Les ordres en carnet font mieux augurer de l'exercice en cours.

## V. — MÉTAUX NON FERREUX.

**Société Générale des Minerais.** — Le bilan au 31 décembre 1934 a fait apparaître un bénéfice net de 4.041.000 francs qui permit notamment la répartition d'un dividende de 3 p. c. au capital versé.

Les résultats de 1935 s'annoncent meilleurs.

La **Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne** clôture ses comptes à fin 1934 par une perte de 10.576.000 fr. après d'importants amortissements sur les stocks et sur le portefeuille.

La production de zinc brut a été portée de 85.146 tonnes en 1933 à 96.118 tonnes en 1934.

A la suite de dispositions prises par le Gouvernement allemand, la Vieille Montagne a constitué une société allemande à laquelle elle a cédé à bail ses établissements d'Outre-Rhin. Ceux-ci ont produit en 1934, 3.846 tonnes de métal ; on prévoit que leur production aura atteint 14.000 tonnes environ en 1935.

**Société Générale Métallurgique de Hoboken.** — Pendant l'exercice social clôturé le 30 juin dernier, les différentes divisions d'exploitation ont travaillé de façon très satisfaisante et ont atteint, pour la plupart des métaux, des productions supérieures à celles de l'exercice précédent.

Il en résulte qu'après apurement de la différence de change que l'Arrêté-loi du 30 mars 1935 a provoquée sur le montant de l'emprunt-obligations émis en florins, et affectation d'une somme de 26.700.000 francs aux amortissements, le bénéfice net s'est élevé à 39.600.000 fr. Le dividende de 15 p. c. a été maintenu et 22.170.000 francs ont été reportés à nouveau.

**Compagnie des Métaux d'Overpelt-Lommel et de Corphalie.**

Après déduction des frais généraux et des charges financières, le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 1935 atteint 8.838.000 francs ; il a été affecté aux amortissements sur immeubles et outillage.

La Compagnie a mis en exploitation avec succès la fabrication de zinc ayant une pureté supérieure à 99,99.

**Société Anonyme G. Dumont et Frères, à Sclaigneaux.** —

L'exercice 1934, compte tenu de 783.000 francs d'amortissements, s'est clôturé par une perte totale de 7.068.000 francs comprenant le report de l'exercice 1933, pour 2.456.000 francs.

La perte a été balancée par un prélèvement sur les réserves.

**Société des Mines et Usines à Zinc de Silésie.** — Les bénéfices industriels de l'exercice 1934, qui ont été de plus de 2 millions de zlotys, ont permis d'assurer les amortissements normaux ; mais la baisse des cours du métal a exigé un amortissement supplémentaire sur les stocks de zinc et de minerais. Le compte de profits et pertes a laissé finalement une perte de 1.219.000 zlotys qui a été reportée.

Les résultats de 1935, tant des charbonnages que des usines à zinc, sont bénéficiaires ; pour ces dernières, ils ont été influencés notamment par la hausse des cours du zinc.

## VI. — ÉLECTRICITÉ.

La **Société de Traction et d'Électricité** a distribué pour 1934 le dividende statutaire de 5 francs net aux actions privilégiées et un dividende net de 57,50 francs aux actions de capital, contre 60 francs pour 1933.

La plupart de ses filiales ont continué à enregistrer des résultats satisfaisants.

**Compagnie Générale d'Entreprises Électriques et Industrielles (Electrobel).** — Les résultats de 1935 sont supérieurs à ceux de 1934, grâce aux participations de la Société à l'étranger.

Les bénéfices d'exploitation des sociétés filiales et des entreprises dans lesquelles Electrobel est intéressée, sont, dans l'ensemble, en augmentation marquante.

L'assemblée générale des actionnaires, réunie le 6 juin dernier, a décidé la transformation des 350.000 actions de priorité de 100 francs en 70.000 actions de capital de 500 francs. En conséquence, le nombre de celles-ci a été porté à 420.000, le capital social restant fixé à son montant antérieur de 210 millions de francs.

## VII. — VERRERIES.

**Verreries de Mariemont.** — Le bilan des Verreries de Mariemont, arrêté au 30 juin 1935, a laissé un bénéfice de 854.000 francs; le dividende de 15 francs net par titre a été maintenu.

**Société des Cristalleries du Val-Saint-Lambert.** — Durant l'exercice 1934-1935, la gobeletterie et la cristallerie sont restées affectées par les mesures protectionnistes, par l'appréciation de la concurrence sur les rares marchés encore ouverts et par l'absence de confiance chez les acheteurs.

La réalisation récente d'ententes entre gobeletiers et flaconniers belges a arrêté l'avilissement des prix.

De rigoureuses mesures de compression des dépenses et une judicieuse réorganisation des services d'exploitation ont été poursuivies. C'est ainsi que la fabrication a été concentrée dans deux usines de la Société.

## VIII. — INDUSTRIES CHIMIQUES.

**Société Carbonisation Centrale.** — Le bilan au 31 décembre 1934 s'est clôturé par un bénéfice de 3.277.000 francs qui a été porté aux amortissements.

Les résultats de 1935 seront en progrès notable. En effet, l'allure des trois batteries de fours à coke actuellement à feu, a pu être poussée de telle façon que, depuis le début du deuxième semestre, la production correspond à la capacité entière des batteries en activité.

Le marché du coke et des sous-produits s'est amélioré et les perspectives sont favorables.

La **Société Carbochimique** a clôturé ses comptes de 1934 avec un bénéfice de 694.000 francs.

La Convention Internationale de l'Azote a été renouvelée. Les perspectives du marché des engrains sont encourageantes. Aussi, les résultats pour 1935 se ressentiront-ils de cette amélioration.

## IX. — INDUSTRIES TEXTILES.

**Linière Gantoise.** — Les ventes de filés de cette Société sont devenues plus actives durant les trois derniers trimestres de l'année. Les demandes pour l'exportation sont meilleures, mais les marchés sont entravés par les difficultés de transferts de change dans de nombreux pays acheteurs.

Les prix de vente ne sont pas en rapport avec le coût de la matière première et de la production.

Malgré le blocage de sommes assez importantes dans différents pays, la trésorerie de la Société est aisée.

Les bénéfices de 1934 ont été consacrés à des amortissements. Les résultats de 1935 sont en amélioration, grâce à une compression rigoureuse des dépenses.

L'activité de l'**Union Cotonnière** a été très satisfaisante au cours des trois derniers trimestres de l'année 1935.

La production a été quelque peu entravée par le manque de main-d'œuvre.

La Société a poursuivi son programme de renouvellement du matériel de ses filatures et tissages.

Un dividende de 20 francs par titre a été distribué pour l'exercice 1934.

## X. — NAVIGATION.

Une amélioration sensible des affaires d'armement dans lesquelles l'**Union Financière et Maritime (Ufimar)** est intéressée s'est manifestée au cours de cette année; elle aura d'heureux effets sur le revenu de son portefeuille.

D'autre part, le Conseil a estimé opportun de proposer à une assemblée générale extraordinaire une réduction de capital qui, permettant un amortissement massif du portefeuille, rapprochera le moment où la distribution de dividendes deviendra possible.

A cette occasion, la représentation du capital a été unifiée par l'échange des 160.000 actions privilégiées contre 40.000 parts sociales. Le nombre de celles-ci se trouve ainsi porté à 200.000.

## XI. — ENTREPRISES DIVERSES.

Grâce aux circonstances, l'activité de la **Compagnie Immobilière de Belgique** a pu prendre un plus grand développement en 1935; les ventes de terrains ont été plus nombreuses et les résultats en ont été influencés favorablement.

De nouvelles acquisitions de terrains ont été faites, tant à Bruxelles qu'à Anvers; des travaux importants de voirie sont en cours d'exécution pour les mettre en valeur. En remplacement d'une partie de ses disponibilités, la Compagnie a acquis un groupe important d'immeubles constituant un placement rémunérateur.

**Société des Faubourgs de Bruxelles (en liquidation).** — Cette Société a été liquidée définitivement dans des conditions très satisfaisantes. Une dernière répartition de 59 francs par titre a été faite aux actionnaires, ce qui porte à 719 francs par action de 160 francs le montant des répartitions effectuées.

Dans leur ensemble, la situation des principales entreprises dans lesquelles l'**Union Financière et Industrielle Liégeoise** est intéressée, ne s'est pas modifiée au cours du dernier exercice. La **Fabrique Nationale d'Armes de Guerre** s'est vue dans la nécessité de procéder à d'importants amortissements du chef de l'abandon de la construction en série de voitures de tourisme. Ses autres Départements continuent à travailler dans des conditions très satisfaisantes.

**Société de Merbes-Sprimont.** — Les résultats diffèrent peu des précédents, l'exercice clos le 30 juin 1935 ayant accusé une perte de 8.900.000 francs environ contre 9.400.000 francs l'année antérieure.

Comme précédemment, le déficit a été balancé par un prélèvement sur les réserves.

Depuis avril 1935, la situation s'est améliorée dans les exploitations belges mais non dans les sociétés étrangères contrôlées par Merbes-Sprimont. Cependant, la marche de la société italienne était également en progrès, mais elle a malheureusement dû, depuis l'application des sanctions, suspendre les trois quarts de son activité.

## XII. — ENTREPRISES COLONIALES.

**Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie.** — Le bilan au 30 juin 1935 fait ressortir un bénéfice net de 3.898.000 francs.

Après attribution d'un dividende de 5 p. c. aux actions privilégiées, le solde, de 3.598.000 francs, a été reporté à nouveau.

Les seules modifications importantes survenues dans la composition du portefeuille concernent les entrées de titres de la **Société Belge Industrielle et Minière du Katanga (Simkat)** et de la **Société des Ciments du Katanga**, à la suite de la souscription de la Compagnie dans l'augmentation de capital de ces deux Sociétés.

Le portefeuille est inscrit au bilan pour 166.285.000 francs ; son évaluation boursière, par rapport aux chiffres d'inventaire, accuse, à la date de clôture de l'exercice, une plus-value de 44 millions environ.

Le rapport présenté à l'assemblée générale des actionnaires souligne que le mouvement de reprise, dont les premiers symptômes se sont manifestés en 1934, s'est fortement accentué pendant l'année 1935 sous la double influence du relèvement continu du prix des matières premières et de la réforme monétaire.

La situation des sociétés dans lesquelles la Compagnie possède

une participation a bénéficié largement de l'amélioration générale des affaires et leurs résultats, en progression appréciable, se traduiront pour plusieurs d'entre elles par la distribution ou par une augmentation de dividendes.

**Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga.** — Le trafic s'est notablement accru, durant l'exercice 1934, sur les lignes exploitées par cette Compagnie.

Grâce à l'augmentation de recettes qui en est résultée, la **Compagnie du Chemin de fer du Katanga** a pu distribuer les dividendes suivants :

Fr. 41, » aux actions privilégiées,  
Fr. 11,60 aux actions de jouissance,  
Fr. 6,27 aux actions ordinaires,

et la **Société des Chemins de fer Léopoldville-Katanga-Dilolo** a pu payer le premier dividende de 7 p. c. de ses actions privilégiées à concurrence de 9.306.000 francs contre 4.067.000 francs pour l'exercice 1933, le solde étant fourni par la Colonie, conformément aux conventions existantes.

**Union Minière du Haut-Katanga.** — Le marché du cuivre s'est sensiblement redressé au cours de l'année 1935. La consommation mondiale a fortement augmenté tandis que la production a été limitée à des tonnages raisonnables grâce à l'accord réalisé en mars 1935 entre la plupart des producteurs opérant en dehors des Etats-Unis. Etant donné que la production de cuivre, dans ce dernier pays, avait déjà été réduite auparavant, ces conditions ont amené une résorption accentuée des stocks et un relèvement des cours du métal.

L'Union Minière a pu profiter dans une large mesure de l'amélioration du marché. Les tonnages importants produits durant les quatre premiers mois de l'année ont compensé la limitation en vigueur depuis mai

dernier : la production de 1935 a atteint environ 108.000 tonnes, chiffre voisin de la production de l'année précédente (110.000 tonnes).

La production des autres métaux extraits par l'Union Minière, — argent, cobalt, étain, radium, or et divers métaux précieux, — a été développée et leur réalisation s'est faite dans des conditions très satisfaisantes.

On peut prévoir dès maintenant que l'exercice se clôturera en bénéfice et permettra la distribution de dividendes intéressants.

La **Société Internationale Forestière et Minière du Congo (Forminière)** a recueilli en 1935, de même que les autres sociétés diamantifères du Congo, les résultats favorables de sa politique de collaboration avec la Diamond Corporation visant à l'amélioration du marché du diamant.

Ces efforts combinés ont abouti à ramener la confiance et ont ainsi entraîné une reprise des affaires. Alors que l'on ne comptait plus, en 1932, qu'environ 4.000 ouvriers diamantaires au travail en Belgique, leur effectif, à fin 1935, se trouve porté à 12.000.

Les prix de vente ont augmenté par rapport à ceux de 1934. Sur un marché assaini, les livraisons de diamants bruts ont été également en progrès marqué.

Pour 1935-1936-1937, il a été conclu avec la Diamond Corporation de nouveaux accords, établis sur les bases antérieures.

La marche des exploitations de la Forminière a été normale ; le prix de revient n'a pas varié et les travaux de développement ont permis de maintenir les réserves exploitables de diamant à un quantum sensiblement égal à celui de l'année précédente.

Quant à la production de ses mines aurifères, dont l'entreprise est confiée à sa filiale, la **Société Minière de la Télé**, elle sera du même ordre que celle de 1934, qui s'était établie à 470,5 kg. d'or.

Le solde favorable du bilan à fin 1934 s'était élevé à 17.675.000 francs. Il a été réparti net fr. 209,69 par action de capital et fr. 184,79 par action

de dividende. La part de la Colonie, du chef des titres qu'elle a reçus en rémunération de ses apports, s'est élevée à 7.604.000 francs contre 5.263.000 francs en 1933.

Au bilan de 1934 de la **Société Minière du Bécéka** figure un bénéfice de 10.438.000 francs. Un dividende de frs. 110,75 net par action de capital et de 90 francs net par action de dividende a été réparti ; la redevance payée à la Colonie s'est élevée à 4.337.000 francs contre 2.500.000 francs pour l'exercice précédent.

Le nombre de gisements diamantifères exploités a été limité à cinq, tous situés dans le secteur du Lubilash.

Dans la zone aurifère de la Société, il a été produit, en 1935, 240 kilogrammes d'or, contre 170 kilogrammes en 1934.

La production de la **Compagnie des Diamants de l'Angola** a continué à se développer en 1935. D'importantes installations nouvelles ont été mises en service.

Le marché du diamant a accusé une amélioration assez sensible et les prix de vente se sont relevés dans une mesure appréciable.

Le dividende pour 1934 a été porté à 1 sh. 3 d. dont 1 sh. payé le 15 janvier 1935 et 3 d. payés le 3 juillet 1935. Un acompte de 1 sh., à valoir sur le dividende de l'exercice 1935, a été mis en paiement le 14 janvier 1936.

La **Société des Mines d'Étain du Ruanda-Urundi (Minetail)** a produit, en 1935, 375 tonnes de cassitérite et 225 kilogrammes d'or, contre respectivement 466 tonnes et 240 kilogrammes en 1934.

Le nombre de gîtes dénoncés à la fin de l'exercice s'élève à 70; 38 chantiers sont en activité.

La Société qui participe au Cartel International de l'Étain, a pu réaliser sa production dans les conditions favorables créées par l'action de ce Cartel.

Le bilan à fin 1934 soldait par un bénéfice de 2.365.000 francs, après affectation de 6.532.000 francs aux amortissements. Ces résultats ont permis d'ouvrir l'ère des dividendes, en distribuant frs. 17,50 brut par action de capital d'une valeur nominale de 350 francs. La redevance payée au Gouvernement du Ruanda-Urundi, du fait des actions série B qui lui ont été remises gratuitement, s'est élevée à 269.000 francs.

**Société Générale Industrielle et Chimique du Katanga (Sogechim).** — Après déduction des frais généraux et des charges fiscales et dotation de 3.069.000 francs au fonds d'amortissements, le bénéfice de 1934 ressort à 1.847.000 francs, dont 650.000 francs ont été affectés au fonds de prévision et 1.163.000 francs ont été reportés à nouveau.

L'importance de cette Société s'est considérablement accrue : outre les fabrications qu'elle assure à la Colonie, (acide sulfurique, hydrolyse de l'huile de palme, ozonisation de l'eau), elle a décidé d'y monter une usine de chlorate de potasse et de glycérine ; de plus, utilisant les liquidités dont elle disposait et qui formaient la contre-partie d'une fraction de ses amortissements, elle a acquis des participations intéressantes dans diverses sociétés belges et étrangères.

L'Assemblée générale du 19 mars 1935 a désigné M. Alexandre Galopin **Administration.** en qualité de Gouverneur, en remplacement de M. Francqui, et M. Félicien Cattier pour succéder à M. Alexandre Galopin en qualité de Vice-Gouverneur. Elle a élu M. Albert D'Heur pour remplacer M. Cattier dans ses fonctions de Directeur.

Il n'a pas été pourvu au remplacement de M. Le Bœuf, Directeur, dont nous avons déploré le décès dans notre dernier Rapport.

L'Assemblée générale du 26 novembre dernier a renouvelé le mandat de Directeur de M. Gaston Blaise et ceux de Commissaire de MM. le Baron Adrien de Montpellier de Vedrin, le Baron Henri de Trannoy et Paul Hamoir.

M. Jules Bagage, Directeur, n'a pas sollicité sa réélection, ses fonctions, aux termes des dispositions de l'Arrêté Royal du 9 juillet 1935 sur le Contrôle des Banques, étant incompatibles avec son mandat d'Administrateur-délégué de la Banque de la Société Générale de Belgique. Notre Conseil Général a vivement regretté cette décision et, eu égard aux éminents services que M. Bagage a rendus à notre Institution, lui a conféré le titre de Directeur honoraire de la Société Générale de Belgique. Il n'a pas été remplacé dans son mandat de Directeur.

Bruxelles, le 14 janvier 1936.

*Le Gouverneur,*

A. GALOPIN.

*Le Secrétaire,*  
C. LEPÈCHE.

## RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES.

MESSIEURS,

Nous nous associons entièrement à l'hommage rendu par la Direction à la mémoire de Monsieur Francqui, Gouverneur honoraire, qui a contribué pour une si large part au développement et à la prospérité de la Société Générale de Belgique et qui a rendu également d'inestimables services au Pays et à la Colonie. Nous conserverons de son éminente personnalité le souvenir le plus reconnaissant.

Nous avons procédé à la vérification des différents postes du Bilan et du Compte de Profits et Pertes et nous avons pu constater leur parfaite concordance avec les écritures sociales.

Au cours des réunions mensuelles du Conseil Général, la Direction nous a tenus au courant de la marche des différentes affaires dans lesquelles notre Société est intéressée.

Nous avons l'honneur, Messieurs, de vous proposer d'adopter le Bilan et le Compte de Profits et Pertes de l'exercice 1935 tels qu'ils vous sont présentés.

LES COMMISSAIRES :

*Le Président : ED. SOLVAY*

B<sup>on</sup> ADRIEN DE MONTPELLIER DE VEDRIN

B<sup>on</sup> ALBERT D'HUART

B<sup>on</sup> DE TRANNOY

G. MULLIE

P. HAMOIR

H. VERMEULEN

C<sup>te</sup> DE PATOUL.

*Le Rapporteur :*

LÉON ELIAT.

# **BILAN**

**ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1935**

## BILAN ARRÊTÉ AU

<b>ACTIF</b>		
<b>Immobilisé.</b>		
Immeubles et Mobilier . . . . .	Fr.	25.000.000, »
<b>Réalisable.</b>		
Portefeuille :		
Obligations . . . . . fr. 5.110.400, »		
Actions de diverses sociétés . . » 2.610.210.875,87		
		2.615.324.275,87
Valeurs à réaliser :		
Syndicats, Participations et Titres. . . . . Fr.		290.426.204,07
Comptes Courants et divers . . . . . »		99.297.329,34
<b>Comptes d'ordre.</b>		
Comptes divers . . . . . fr. 1.015.375.142,38		
Dépôts de cautionnements statutaires. Pour mémoire		
		1.015.375.142,38
	Fr.	4.045.119.951,66

Arrêté en séance du Conseil de la Direction du 14 janvier 1936.

*Le Vice-Gouverneur,*

F. CATTIER.

*Les Directeurs,*

*Le Gouverneur,*

A. GALOPIN.

J. BAGAGE, G. BLAISE, AUG. CALLENS,  
B<sup>on</sup> CARTON DE WIART, A. D'HEUR,  
W. DE MUNCK, CH. FABRI, E. SENGIER,  
A. STOCLET, F. VAN BRÉE.

*Le Secrétaire,*  
C. LEPÈCHE.

31 DÉCEMBRE 1935

## PASSIF

Non exigible.

### Fonds Social :

### Exigible à terme.

Vu et vérifié par les Commissaires, réunis en Comité.

ED. SOLVAY, *Président.*

Baron A. DE MONTPELLIER DE VEDRIN, Baron A. D'HUART,

Baron de TRANNOY, G. MULLIE, P. HAMOIR, H. VERMEULEN, Comte de PATOUL,

LÉON ELIAT, *Rapporteur.*

COMPTE  
DE  
**PROFITS ET PERTES**

---

**EXERCICE 1935**

## DÉBIT

## COMPTE DE PROFIT

Bénéfice à répartir : fr. 67.348.844,54.

10 p. c. au Fonds de Réserve . . . . .	fr. 6.700.000, "
1 <sup>er</sup> dividende de 5 % à 584.000 Parts de Réserve, soit fr. 62,50 par titre .	" 36.500.000, "
Au Fonds de Bienfaisance . . . . .	" 318.400, "
Tantième à la Direction . . . . .	" 939.137,76
Second dividende, soit . . . . . fr. 27,50 par titre .	" 16.060.000, "
Report à nouveau . . . . .	" 6.831.306,78

Le coupon sera payé par fr. 90, » net.

TOTAL . . . . fr.

78.948.431,

PERTES DE 1935

CRÉDIT

port de l'exercice 1934 . . . . .	fr.	352.000, »
intérêts, dividendes d'actions, commissions et divers . . . . .	fr.	78.596.431,14
<hr/>		
TOTAL . . . fr.		78.948.431,14

*Portefeuille Actions de diverses Sociétés.*

Fr. 2.610.210.875,87.

1. — **Banques.**  
**Etablissements de Crédit. — Assurances.**

1° **Belgique.**

500.000 actions de 500 fr. de la Banque de la Société Générale de Belgique;  
12.500 " 10.000 " Union des Banques de Province (5.000 fr. versés);  
33.750 " 500 " de la Banque d'Anvers;  
3.375 parts s. de 1.000 " du Crédit Mobilier d'Anvers;  
29.700 actions de 1.000 " de la Banque Belge pour l'Etranger (Extrême-Orient);  
4.100 " 500 " de la Banque Italo-Belge;  
6.400 " 1.000 " du Crédit Foncier de Belgique (100 fr. versés);  
2.000 " 1.000 " du Crédit Maritime et Fluvial de Belgique (300 fr. versés);  
2.948 " 1.000 " de la Société Belge de Crédit Maritime (200 fr. versés);  
3.964 " 1.000 " de la Société Hypothécaire Belge-Américaine (act. de capital);  
300 " s. v. n. id. id. (act. de dividende);  
5.000 " 250 fr. de la Compagnie Belge d'Assurances Générales sur la Vie (privilégiées);

2.000 actions de 500 fr. de la « Royale Belge », Société Anonyme d'Assurances sur la Vie et contre les Accidents (capital privilégiées);  
3.850 " 500 " de la Compagnie Belge d'Assurances « L'Urbaine » (100 fr. versés);  
3.000 parts soc. (de  $\frac{1}{17.000}$  e) de la Compagnie Belge d'Assurance-Crédit (200 fr. versés).

**2<sup>e</sup> Etranger.**

4.500 actions de 500 fr. de la Banque de l'Union Parisienne;  
8.200 " 500 " de la Banque Hypothécaire Franco-Argentine (250 fr. versés);  
3.725 " 2.000 " de la Banque Française d'Acceptation (500 fr. versés);  
6.450 " 500 " de la Banque d'Etat du Maroc;  
15.000 " 250 " Crédit Foncier d'Extrême-Orient (ordinaires);  
48.000 " 250 " id. id. (privilégiées);  
14.000 " 500 " de la Banque Belge pour l'Etranger-Paris;  
51.700 " 500 " de la Banque Belge pour l'Etranger-Paris (125 francs versés);  
50.000 " 1 £ de la Banque Belge pour l'Etranger (Overseas) Limited A;  
18.000 " 100 £ de la Banque Belge pour l'Etranger (Overseas) Limited (25 £ versés);  
5.000 " 1.000 fr. lux. de la Banque Générale du Luxembourg, à Luxembourg (375 francs versés);  
25.000 " 25 fr. alb. de la Banque Nationale d'Albanie (fr. alb. 7,50 versés).

**II. — Chemins de fer.**

75.000 parts soc. ( $\frac{1}{300.000}$  e) de la Compagnie Belge de Chemins de fer et d'Entreprises;

10.000 parts soc. (<sup>1/37.000</sup><sup>e</sup>) de la Compagnie Auxiliaire Internationale de Chemins de fer;

2.378 actions de 1.000 fr. de la Société Belge de Chemins de fer en Chine;

10.000 " 500 " de la Compagnie Générale de Chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres;

19.250 " 500 " de la Société Luxembourgeoise des Chemins de fer et Minières Prince-Henri.

### III. — Charbonnages.

1.752 actions (<sup>1/7.730</sup><sup>e</sup>) de la Société du Charbonnage d'Hornu et Wasmes;

14.450 " (<sup>1/31.018</sup><sup>e</sup>) de la Société des Charbonnages du Levant et des Produits du Flénu;

6.940 parts soc. (de <sup>1/18.300</sup><sup>e</sup>) de la Société des Charbonnages de Monceau-Fontaine;

4.670 actions de 500 fr. de la Société des Charbonnages Réunis, à Charleroi;

1.680 " (<sup>1/4.745</sup><sup>e</sup>) de la Société des Charbonnages du Gouffre;

4.990 " 500 fr. de la Société du Charbonnage du Bois d'Avroy;

11.400 parts soc. (<sup>1/31.000</sup><sup>e</sup>) de la Société des Charbonnages Unis de l'Ouest de Mons;

2.500 actions de 500 fr. de la Société des Charbonnages des Grand-Conty et Spinois (en liquidation);

39.900 " 250 " de la Société Charbonnages André Dumont;

28.850 " 500 " de la Société des Charbonnages de Beeringen;

9.600 parts soc. (<sup>1/48.000</sup><sup>e</sup>) de la Société de Recherches et d'Exploitation Eelen-Asch;

60.000 " (<sup>1/275.000</sup><sup>e</sup>) de la Société Charbonnages de Houthalen;

5.000 actions de 100 Mk-or de la Société des Charbonnages Dahlbusch (act. privilégiées);

25.000 " (<sup>1/80.000</sup><sup>e</sup>) de la Société des Charbonnages Réunis Laura et Vereeniging;

16.000 " de 1 £ Chinese Engineering and Mining C° Ltd. (Kaiping).

IV. — **Métallurgie. — Ateliers de Construction.**

125.000 parts soc. (de  $\frac{1}{400.000}^{\text{e}}$ ) de la Société anonyme d'Angleur-Athus;  
50.000 actions (de  $\frac{1}{213.559}^{\text{e}}$ ) de la Société John Cockerill;  
15.000 " ( $\frac{1}{50.000}^{\text{e}}$ ) de la Société des Laminoirs, Hauts Fourneaux, Forges, Fonderies et Usines de la Providence;  
15.000 " ( $\frac{1}{65.155}^{\text{e}}$ ) de la Société Métallurgique de Sambre et Moselle;  
15.000 " ( $\frac{1}{110.000}^{\text{e}}$ ) de la Société des Hauts Fourneaux et Aciéries de Differdange, St-Ingbert, Rumelange;  
46.000 parts soc. (de  $\frac{1}{250.000}^{\text{e}}$ ) de la Société des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange;  
7.437 actions de 500 fr. de la Société Les Ateliers Métallurgiques (priorité);  
9.000 " s. v. n. id. id. (dividende);  
99.994 " 250 fr. de la Société La Bruggeoise et Nicaise et Delcuve (priorité);  
18.000 " s. v. n. de la Société La Bruggeoise et Nicaise et Delcuve (dividende);  
13.250 " 250 R. de la Société Métallurgique Russo-Belge.

V. — **Métaux non ferreux.**

15.000 actions de 500 fr. de la Société Générale des Minerais (libérées de 375 fr.);  
13.000 " (dixièmes) de la Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne, Série A;  
4.000 " 800 fr. id. id. Série B;  
35.000 " 500 " de la Société Générale Métallurgique de Hoboken;  
10.000 parts soc. de 500 " de la Compagnie des Métaux d'Overpelt-Lommel et de Corphalie;  
22.000 actions de 100 " id. id. (privilégiées);

4.500 actions de 1.000 fr. de la Société Anonyme G. Dumont et Frères (priv.);  
15.500 " 100 zlotys de la Société des Mines et Usines à Zinc de Silésie  
(ordinaires);  
1.334 " 100 zlotys id. id. (ordinaires B).

VI. — **Electricité.**

180.000 actions de 500 fr. de la Société de Traction et d'Electricité (capital);  
113.750 " 100 " id. id. (privilégiées).

VII. — **Verreries.**

40.600 actions de 500 fr. de la Société des Verreries de Mariemont;  
10.000 " 500 " de la Société des Cristalleries du Val-St-Lambert.

VIII. — **Industries chimiques.**

5.000 parts soc. ( $1/170.000^{\text{e}}$ ) de la Société Carbochimique (Série A).

IX. — **Industries textiles.**

4.000 actions de 500 fr. de la Société Tissage La Flandre;  
600 " 1.000 " de la Société Linière Gantoise;  
8.875 " 500 " de la Société Union Cotonnière.

X. — **Navigation.**

28.000 parts soc. (de  $1/200.000^{\text{e}}$ ) de la Société Union Financière et Maritime.

**XI. — Industries diverses.**

26.958	actions de	125 fr. de la Compagnie Immobilière de Belgique;
84.200	»	500 » de la Société Union Financière et Industrielle Liégeoise;
14.195	»	500 » de la Société anonyme de Merbes-Sprimont (privilégiées Série A);
805	»	s. v. n. id. id. (jouissance).

**XII. — Entreprises Coloniales.**

19.955	actions (de $\frac{1}{120.000}$ e)	de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie (capital);
42.000	»	500 fr. de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie (privilégiées);
4.500	»	1.000 » de la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga;
30.000	»	100 » de la Société Union Minière du Haut-Katanga (capital);
7.500	»	s. v. n. id. id. (dividende);
4.300	»	500 fr. de la Société Internationale Forestière et Minière du Congo (capital);
4.300	»	s. v. n. id. id. (dividende);
12.642	»	500 fr. de la Société Minière du Bécéka (capital);
12.642	»	s. v. n. id. id. (dividende);
199.500	»	1 £ de la Compagnie des Diamants de l'Angola;
15.200	»	350 fr. de la Société des Mines d'Etain du Ruanda-Urundi (capital série A);

4.000 actions de 500 fr. Société de Mutualité Coloniale;

11.200 » 500 fr. S<sup>te</sup> A de la Société Générale Industrielle et Chimique du Katanga;

7.500 » 500 fr. S<sup>te</sup> B de la Société Générale Industrielle et Chimique du Katanga.

